

Publié le 06/02/2024



Syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional de Camargue
DÉLIBÉRATION DU COMITE SYNDICAL
Séance du 31 janvier 2024

L'an deux mille vingt-trois, le Comité Syndical du Syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional de Camargue, légalement convoqué le 15 janvier 2024 s'est réuni à Arles le 31 janvier 2024 à 09 h 00 sous la présidence de **Madame Anne CLAUDIUS-PETIT**.

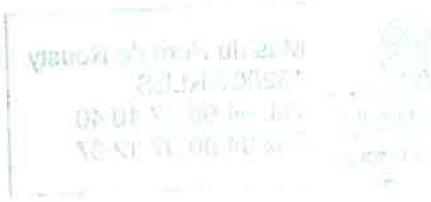
Madame Anne CLAUDIUS-PETIT a ouvert la séance à laquelle ont été présents ou représentés 17 membres sur 23, soit 63 voix sur 92.

Étaient présents Mesdames et Messieurs : Anne CLAUDIUS-PETIT, Martine AMSELEM, Mandy GRAILLON, Catherine BALGUERIE-RAULET, Eva CARDINI, Christelle AILLET, Marie-Christine CONTRERAS, Pierre RAVIOL, François JOURDAN, Bernard ARSAC, Aline CIANFARANI, Jean-Paul GAY

Étaient absents et représentés Mesdames et Messieurs : Jacqueline BOUYAC représentée par Anne CLAUDIUS-PETIT, Corinne CHABAUD par Martine AMSELEM, Patrick de CAROLIS représenté par Pierre RAVIOL, Frédéric GIBERT représenté par Christelle AILLET, Jérôme BERNARD représenté par Jean-Paul GAY

Étaient absents et excusés Mesdames et Messieurs : Cyril JUGLARET, Ludovic PERNEY, Martial ALVAREZ, René RAIMONDI, Antoine DE LA ROCHE AYMON, Emmanuel LESCOT

Assistaient à la séance : Christophe FONTFREYDE, Jacques NOU, Didier HONORE, Gaël HEMERY, Sébastien ABONNEAU, Jacques MAILHAN, Sandrine KIRAMARIOS, Estelle ROUQUETTE, Magali GORCE, Muriel CERVILLA, Magali BLANC, Elodie AUJOULAT, Emilie IPSILANTI



Comité syndical du 31 janvier 2024
Délibération n° CS-2024-005

REÇU EN PRÉFECTURE

le 02/02/2024

Application agréée E-legalite.com

99_DE-013-251302295-20240131-CS_2024_005

DÉLIBÉRATION N°CS-2024-005

Objet : rapport d'activité Natura 2000 Camargue

Le Comité Syndical,

Vu la loi n°2007-1773 relative au Parc naturel régional de Camargue,
Vu les articles L.333-1 et suivants du Code de l'Environnement définissant les Parcs naturels régionaux et leur champ d'application
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le décret n°2011-177 du 15 février 2011 portant renouvellement de classement du Parc naturel régional de Camargue et adoption de sa Charte,
Vu le décret n°2018-49 du 29 janvier 2018 portant prorogation du classement du Parc naturel régional de Camargue jusqu'au 15 février 2026,
Vu les arrêtés du Ministère de l'Ecologie et du Développement Durable portant désignation des Sites Natura 2000 Camargue des 26 juin 2014 et du 03 octobre 2003
Vu les arrêtés préfectoraux du 06 décembre 2011 approuvant les Documents d'Objectifs des sites ZSC FR 9301592 et ZPS FR 9310019,
Vu la délibération n°01 du 07 octobre 2022 relative à la modification des statuts du Syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional de Camargue,
Vu les statuts du Syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional de Camargue, et notamment l'article 6.2
Vu la convention d'animation des sites ZSC FR 9301592 et ZPS FR 9310019 conclue du 01 janvier 2022 au 31 décembre 2024,

➤ Considérant

- Que le syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional de Camargue (SMG-PNRC) met en œuvre les missions définies à l'article R.333-1 du Code de l'Environnement et les décline au travers de sa charte,
- Que le SMG-PNRC anime et met en œuvre le Document d'Objectif Natura 2000 Camargue depuis le 06 décembre 2011,
- Que des rapports d'activité ont été établis pour les périodes de mars à décembre 2022 et de janvier à septembre 2023,
- Qu'il revient à l'assemblée délibérante d'examiner les comptes-rendus d'activité et financiers annuels,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés,

➤ Décide

- D'approuver les rapports d'activité 2022-2023 du dispositif N 2000 Camargue,
- D'autoriser la Présidente du Syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional de Camargue à prendre toutes les dispositions nécessaires et à signer toutes pièces et actes utiles, relatifs à cette délibération

Ainsi fait et délibéré le jour, mois et l'an susdits,

La Présidente

Anne CLAUDIUS-PEJITTE



Comité syndical du 31 janvier 2024
Délibération n° CS-2024-005

REÇU EN PREFECTURE

le 02/02/2024

Application agréée E-legalite.com

99_DE-013-251302295-20240131-CS_2024_005

Parc naturel régional

de

Camargue



Rapport d'activités Sites Natura 2000 « Camargue »

ZSC FR 9301592
ZPS FR 9310019

JANVIER 2023 – SEPTEMBRE 2023



REÇU EN PREFECTURE
Direction Départementale
des Territoires d'Outre-Mer
BOUCHES-DU-RHÔNE
le 02/02/2024
Application agréée E-legalite.com

Table des matières

LE SITE NATURA 2000 ET LE DOCOB.....	5
L'ANIMATION.....	9
1. Gestion des habitats et des espèces et contractualisation.....	10
1.1. Animation des contrats Natura 2000.....	10
1.2. Animation des MAEC.....	12
1.3. Animation pour la gestion avec d'autres outils financier.....	12
2. Evaluation des incidences.....	14
2.1. L'accompagnement des porteurs de projets et les échanges avec les services de l'état.....	14
2.2. L'accompagnement des collectivités dans le cadre de la réalisation de documents d'urbanisme.....	15
2.3. L'accompagnement des organisateurs du Grand Raid de Camargue dans le cadre de la charte des manifestations éco responsables du Parc naturel régional de Camargue.....	15
2.4. La veille relative aux infractions environnementales et aux pollutions accidentelles sur le site Natura 2000.....	16
3. Suivis et études scientifiques et techniques.....	17
3.1. Suivis et études réalisés en régie.....	17
3.2. Suivis et études sous-traités.....	22
3.3. Etudes diverses suivies.....	22
3.4. Bancarisation des données.....	23
4. Information, communication et sensibilisation.....	25
4.1. Outils de communication.....	25
4.2. Médias.....	25
4.3. Communication et animation auprès des scolaires.....	26
4.4. Réunions et événementiel.....	26
5. Gouvernance du site.....	29
5.1. Copils et groupes de travail Natura 2000.....	29
5.2. RCPA et bilans d'activité.....	29
5.3. Actualisation du DOCOB / Modification des périmètres.....	29
5.4. Vie du réseau.....	30
6. Gestion administrative et financière.....	31
6.1. Ingénierie financière.....	31
6.2. Facturation.....	31
6.3. Formations et séminaires.....	31
6.4. Autres.....	32
7. Synthèse.....	33

Table des illustrations

Tableau 1 : Objectifs de gestion sur le site Natura 2000 « Camargue ».....	6
Tableau 2 : Objectifs de conservation sur le site Natura 2000 "Camargue".....	8
Tableau 3 : Contrats Natura 2000 sur le site « Camargue ».....	10
Tableau 4 : Temps consacré à l'animation des contrats Natura 2000.....	10
Tableau 5 : Temps consacré à l'animation des MAEC.....	12
Tableau 6 : Temps consacré à l'animation pour la gestion avec d'autres outils financiers.....	13
Tableau 7 : Temps consacré à l'animation des évaluations d'incidence.....	16
Tableau 8 : Temps consacré à l'animation des suivis et études en régie.....	21
Tableau 9 : Temps consacré à l'animation des suivis et études sous-traités.....	22
Tableau 10 : Temps consacré à l'animation des études diverses suivies.....	23
Tableau 11 : Temps consacré à la bancarisation des données.....	24
Tableau 12 : Temps consacré à l'information, la communication et la sensibilisation.....	28
Tableau 13 : Temps consacré à la gouvernance des sites.....	30
Tableau 14 : Temps consacré à la gestion administrative et financière.....	32
Tableau 15 : Récapitulatif du temps consacré à chaque type de mission par les deux animateurs des sites « Camargue ».....	33
Figure 1 : Visualisation de la répartition du temps passé sur la mission Contrats Natura 2000.....	11
Figure 2 : Ilot à la Palissade créé dans le cadre d'un CN2000 et rechargé, avec l'aide d'un chantier école, avec du sable coquillé.....	11
Figure 3 : Martelière à restaurer au sein de la Réserve Naturelle Nationale de Camargue.....	11
Figure 4 : Martelière vétuste à réparer et canal d'irrigation fortement envasé à nettoyer sur le secteur du Mas de la Cure.....	11
Figure 5 : Visualisation de la répartition du temps passé sur la mission Gestion et Contractualisation.....	13
Figure 6 : Surveillance du Cantonnement de pêche du Golfe de Beauduc.....	13
Figure 7 : Voilier Renaissance TL abandonné dans l'anse de Carteau observé à l'occasion d'un suivi fréquentation en kayak.....	16
Figure 8 : Visualisation de la répartition du temps passé sur la mission Evaluation des incidences.....	16
Figure 9 : Guide méthodologique de référence pour la mise en place de l'étude de l'habitat 1150-2*... ..	17
Figures 10 : Relevés de terrain sur le site de Brasinvert (Mai 2023).....	18
Figure 11 : Herbiers de magnoliophytes marines pris en photo lors d'un suivi (Etang de Vaccarès - Juin 2023).....	19
Figure 12 : Étude des indicateurs Sédiments et Colonne d'eau sur l'étang d'Icard (Juin 2023).....	19
Figure 13 : Déchets observés sur la plage de Brasinvert.....	19
Figure 14 : Suivi ornithologique sur le site de Rousty (Juillet 2023).....	20
Figure 15 : Groupe de Sternes caugek dans la zone de protection de biotope de la pointe de Beauduc.....	20
Figure 16 : Grand dauphins observés lors d'un suivi au large des Saintes-Maries de la Mer.....	20
Figure 17 : Grande nacre de l'herbier de Beauduc, à sa gauche on distingue les poids du flotteur utilisé pour la baliser pendant le suivi.....	21
Figure 18 : Relevés de terrain sur le site de Brasinvert (Mai 2023).....	22
Figure 19 : Suivi de la roselière de Rousty en partenariat avec un chargé de mission de l'ADENA.....	23
Figure 20 : Visualisation de la répartition du temps passé sur la mission Suivis et études scientifiques et techniques.....	24
Figures 21 : Communication autour de la journée mondiale des zones humides durant laquelle les animateurs sont intervenus.....	25
Figure 22 : Carrefour des métiers au collège de Port Saint du Rhône.....	26
Figure 23 : Animation avec les scolaires dans le cadre du projet pédagogique sur les aires marines protégées de Camargue.....	26
Figure 24 : Animation lors de la journée mondiale des zones humides.....	27
Figure 25 : Stand et bande audio lors du festival de la Camargue 2023.....	27

Figure 26 : Tenue d'un stand et animation lors d'une manifestation sportive organisée par les sapeurs-pompiers de Port Saint Louis du Rhône	27
Figure 27 : Formation des pêcheurs en vue de l'obtention d'un eco-label pour la pêche au thon (©OP du sud)	27
Figure 28 : Échanges sur les pratiques agro-écologiques lors du SIA 2023 à Paris	28
Figure 29 : Parcelle lauréate	28
Figure 30 : Visualisation de la répartition du temps passé sur la mission Information, communication et sensibilisation	28
Figure 31 : Visite sur le site de la Palissade à la suite du COPIL du 20 Septembre 2023	29
Figure 32 : Visualisation de la répartition du temps passé sur la gouvernance des sites	30
Figure 33 : Formation embarquée sur l'observation des cétacés (Septembre 2023)	31
Figure 34 : Séminaire des animateurs Natura 2000 des Bouches-du-Rhône (Septembre 2023)	31
Figure 35 : Visualisation de la répartition du temps passé sur la gestion administrative et financière	32
Figure 36 : Visualisation de la répartition du temps sur les différentes grandes missions.....	33

LE SITE NATURA 2000 ET LE DOCOB

La Zone Spéciale de Conservation (ZSC) FR 9301592 et la Zone de Protection Spéciale (ZPS) FR 9310010, respectivement proposées au titre des directives « Habitats Faune Flore », et « Oiseaux » sont toutes deux dénommées « Camargue ». Elles ont été désignées par arrêté du Ministère de l'Ecologie et du Développement Durable respectivement le 26 juin 2014 et le 3 octobre 2003.

Le DOCOB des sites Natura 2000 « Camargue » a été réalisé par le Parc naturel régional de Camargue sous la responsabilité du Préfet de Département, en concertation avec les partenaires locaux concernés. Il a été validé en comité de pilotage le 10 octobre 2011 et approuvé par arrêté préfectoral le 6 décembre 2011.

Le Syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional de Camargue anime le DOCOB de ces deux sites depuis cette date.

M. Pierre RAVIOL, adjoint au Maire d'Arles et M. Le Préfet maritime de Méditerranée, représenté par M. André GROSSET, ont été élus co-Président lors du comité de pilotage du 11 Octobre 2022.

RAPPEL DES ENJEUX ET OBJECTIFS DU DOCOB

Quatre enjeux majeurs de conservation ont été définis sur les sites Natura 2000 « Camargue » :

- Maintenir ou restaurer l'hétérogénéité des zones humides camarguaises ;
- Assurer la protection et la gestion des habitats sensibles à l'extérieur des sites protégés du delta ;
- Optimiser les potentialités marines du delta du Rhône ;
- Soutenir les activités socio-économiques traditionnelles en favorisant des pratiques extensives.

Afin de poursuivre l'objectif principal que constitue le maintien ou le retour du bon état de conservation des habitats et espèces d'intérêt communautaire, cinq objectifs principaux ont été définis pour ce site :

- Améliorer les connaissances sur les habitats et espèces d'intérêt communautaire du site ;
- Préserver les secteurs sensibles et les zones importantes pour les habitats et espèces d'intérêt communautaire ;
- Mettre en place ou pérenniser une gestion favorable aux habitats et espèces d'intérêt communautaire ou des milieux attenants ;
- Restaurer les milieux favorables aux habitats et espèces d'intérêt communautaire ;
- Communiquer sur les habitats et espèces d'intérêt communautaire et leurs sensibilités.

Le Tableau 1 présente l'ensemble des objectifs de gestion définis pour le site.

Tableau 1 : Objectifs de gestion sur le site Natura 2000 « Camargue »

N° d'objectif de gestion	Intitulé
Améliorer les connaissances sur les habitats et espèces d'intérêt communautaire du site	
1	Améliorer les connaissances générales des espèces et habitats d'intérêt communautaire et préciser leur état de conservation sur le delta
2	Suivre et approfondir les connaissances sur les habitats et espèces maritimes
3	Mieux connaître le rôle de nurserie du Golfe de Beauduc
4	Suivre l'impact de la démoustication en Camargue
5	Identifier les corridors biologiques prioritaires, puis secondaires, des noyaux de populations d'espèces de l'annexe 2 de la DH (Cistude et Chiroptères notamment)
Préserver les secteurs sensibles et les zones importantes pour les habitats et espèces d'intérêt communautaire	
6	Proscrire les interventions mécaniques lourdes et préjudiciables à l'état de conservation des habitats et espèces d'intérêt communautaire ou patrimonial
7	Intégrer le plus en amont possible la conservation des habitats et espèces d'intérêt communautaire dans les projets d'aménagements
8	Préserver les corridors biologiques entre les noyaux de populations nécessiteuses (Cistude et Chiroptères notamment)
9	Maintenir les mosaïques d'habitats d'intérêt communautaire à l'échelle du delta
10	Maintenir de grandes unités fonctionnelles de roselières
11	Préserver le rôle de nurserie du Golfe de Beauduc
12	Sanctionner le chalutage illégal, optimiser la protection fonctionnelle du golfe de Beauduc (création d'une réserve marine) et protéger les herbiers de zostères
13	Eviter tout aménagement littoral perturbant le transit sédimentaire et les habitats littoraux et marins
14	Proscrire la circulation des 4x4, quads et motos sur les espaces littoraux sensibles
15	Maintenir ponctuellement les faiblesses structurelles du cordon dunaires et les graus naturels existants
16	Mettre en défens les sites de nidification de l'avifaune sensible notamment contre le dérangement et la prédation
17	Mettre en défens et protéger les sites de reproduction sensibles (Cistude et Chiroptères notamment)
18	Mettre en défens les zones d'habitats ou d'habitats d'espèces à haute valeur écologique et patrimoniale
19	Promouvoir le classement en EBC des secteurs boisés pour favoriser des habitats en forte diminution dans le delta
20	Prendre en compte les ripisylves dans les politiques de protection contre les inondations
21	Maintenir les boisements en bordures de plans d'eau, de roubines et de canaux
22	Favoriser la sénescence des boisements (ripisylves et pinèdes notamment)
23	Maintenir les berges naturelles fluviales et lagunaires
24	Maintenir l'activité salicole sur les milieux halophiles voués à cette activité
25	Maintenir et surveiller la topographie des montilles dunaires
26	Favoriser une gestion non interventionniste sur les très localisées mégaphorbiaies camarguaises

Mettre en place ou pérenniser une gestion favorable aux habitats et espèces d'intérêt communautaire ou des milieux attenants	
27	Maintenir une mise en eau printanière pour les oiseaux paludicoles sur les secteurs favorables
28	Maintenir l'équilibre hydrologique naturel sur les secteurs favorables (salinité, hydro-périodes...)
29	Diminuer les intrants d'origine agricole dans les milieux naturels
30	Développer la mise en œuvre de plans de gestion hydrologiques concertés locaux intégrant les objectifs de gestion des zones humides et des habitats d'intérêt communautaire
31	Maintenir un pâturage équilibré sur les milieux ouverts et menacés de fermeture
32	Maintenir des pratiques extensives et traditionnelles et éviter toute intensification des pratiques agricoles
33	Innover et proposer des modes de gestion des parcelles attractifs et favorable à la nidification de la Glaréole à collier
34	Favoriser les traitements bovins antiparasitaires non nocifs pour l'entomofaune
35	Réorganiser la fréquentation côtière pour maîtriser les impacts sur les habitats et espèces
36	Intensifier les programmes de renforcement du cordon dunaire sur les zones de recul littoral ou de perte d'habitats dunaires
37	Eviter le nettoyage mécanique des plages
38	Organiser des opérations de limitation des populations de Goéland leucopnée
39	Développer une synergie entre conservation des habitats et espèces d'intérêt communautaire et les activités potentiellement dangereuses
40	Limiter la mortalité des infrastructures anthropiques (routes, pompes etc.) sur les différentes espèces d'intérêt communautaires concernées (Chiroptères, Cistudes ...)
41	Mettre en œuvre la Charte forestière du PNR Camargue en développant notamment l'élaboration de Plans Simples de Gestion sur les espaces boisés, et notamment littoraux
42	Elaborer un cahier des charges type d'entretien des canaux et roubines intégrant la conservation des espèces patrimoniales
43	Limiter la prolifération des espèces invasives (sur les zones non touchées prioritairement)
Restaurer les milieux favorables aux habitats et espèces d'intérêt communautaire	
44	Améliorer de la qualité de l'eau et des sédiments des bras du Rhône et dans le delta
45	Restaurer les variations hydrologiques naturelles sur des secteurs sans enjeux majeurs pour les oiseaux paludicoles nicheurs
46	Restaurer les berges fluviales et lagunaires
47	Aménager de nouveaux sites de nidification pour les oiseaux nicheurs coloniaux
48	Restreindre les éclairages nocturnes sur les bâtiments favorables aux chiroptères
49	Restaurer les corridors biologiques entre les noyaux de populations d'espèces d'intérêt communautaire de l'annexe 2 de la DH (Cistude et Chiroptères notamment)
50	Reconstituer de grandes unités de roselières sur les secteurs favorables et/ou dégradés
51	Reconstituer des boisements en bordures de plans d'eau, de roubines et de canaux sur les secteurs favorables et/ou dégradés
52	Lancer des opérations mécaniques d'entretien ou d'ouverture d'habitats d'intérêt communautaire dégradés sur les secteurs fermés ou en cours de fermeture puis installer un pâturage équilibré
53	Lutter contre les espèces invasives installées dans les secteurs prioritaires
Communiquer sur les habitats et espèces d'intérêt communautaire et leurs sensibilités	
54	Mettre en œuvre des campagnes de sensibilisation sur la fragilité des milieux et/ou espèces, sur les zones de conflits d'usages en priorité
55	Promouvoir le cahier des charges type d'entretien des canaux et roubines intégrant la conservation des espèces patrimoniales

Les objectifs de conservation ont été définis et hiérarchisés de la manière présentée dans le Tableau 2.

Tableau 2 : Objectifs de conservation sur le site Natura 2000 "Camargue"

<p style="writing-mode: vertical-rl; transform: rotate(180deg);">OBJECTIFS DE PRIORITE TRÈS FORTE</p> <p style="text-align: right;">***</p>	<p>OC Préserver et améliorer l'état de conservation des habitats d'intérêt communautaire OC 3 – Habitats lagunaires OC 4 - Habitats halophiles OC 5 – Habitats dunaires OC 6- Habitats palustres OC 7- Habitats de pelouses</p> <p>OC Conservation des habitats d'oiseaux de l'annexe 1 de la Directive « Oiseaux » OC 14 – Habitats favorables aux laro-limicoles OC 15 – Habitats favorables aux oiseaux paludicoles</p> <p>OC Conservation des habitats de vertébrés de l'annexe 2 de la Directive « Habitats » OC 18 – Habitats favorables à la Cistude d'Europe OC 21 – Habitats favorables aux Chiroptères</p> <p>OC Objectifs de conservation transversaux OC 23- Adopter un schéma de protection du trait de côte à l'échelle de l'unité sédimentaire</p>
<p style="writing-mode: vertical-rl; transform: rotate(180deg);">OBJECTIFS DE PRIORITE FORTE</p> <p style="text-align: right;">**</p>	<p>OC Préserver et améliorer l'état de conservation des habitats d'intérêt communautaire OC 1 –Habitats marins OC 2 – Habitats littoraux OC 8 – Habitats prairiaux humides OC 10 – Ripisylves</p> <p>OC Conservation des habitats d'oiseaux de l'annexe 1 de la Directive « Oiseaux » OC 11 – Optimiser les conditions d'accueil générales de l'avifaune en Camargue OC 13- Habitats favorables aux oiseaux arboricoles</p> <p>OC Conservation des habitats de vertébrés de l'annexe 2 de la Directive « Habitats » OC 20 – Suivi standardisé du retour de la Loutre OC 22 – Habitats favorables aux poissons</p> <p>OC Objectifs de conservation transversaux OC 24 – Veille et lutte planifiée contre l'envahissement par les espèces végétales et animales introduites OC 25 – Suivi scientifique des habitats et espèce d'intérêt communautaire OC 27 – Proposer une modification des périmètres du site NATURA 2000</p>
<p style="writing-mode: vertical-rl; transform: rotate(180deg);">OBJECTIFS DE PRIORITE MOYENNE</p> <p style="text-align: right;">*</p>	<p>OC Conservation des habitats d'oiseaux de l'annexe 1 de la Directive « Oiseaux » OC 12 – Habitats favorables aux anatidés hivernants</p> <p>OC Conservation des habitats d'invertébrés de l'annexe 2 de la Directive « Habitats » OC 17 – Habitats favorables à la Cordulie à corps fin</p> <p>OC Conservation des habitats de vertébrés de l'annexe 2 de la Directive « Habitats » OC 19 – Habitats favorables au Castor d'Eurasie</p> <p>OC Objectifs de conservation transversaux OC 26 – Suivi et évaluation des mesures du DOCOB</p>
<p style="writing-mode: vertical-rl; transform: rotate(180deg);">OBJECTIFS DE PRIORITE FAIBLE</p> <p style="text-align: right;">°</p>	<p>OC Préserver et améliorer l'état de conservation de l'habitat OC 9 – Habitats prairiaux de fauche</p> <p>OC Conservation des habitats d'invertébrés de l'annexe 2 de la Directive « Habitats » OC 16- Habitats favorables à la Lucane cerf-volant et au Grand Capricorne</p>

REÇU EN PRÉFECTURE

le 02/02/2024

Application agréée E-legalite.com

99_DE-013-251302295-20240131-CS_2024_005

L'ANIMATION

En tant que collectivité et au regard de ses compétences et de son périmètre d'intervention, le Parc naturel régional de Camargue est la structure animatrice des sites Natura 2000 « Camargue » depuis le début de l'animation du DOCOB en 2011.

David LAZIN a d'abord assuré l'animation des sites « Camargue » de 2012 à 2018 puis de juin 2019 à juin 2021, c'est Cécile MONCOURTOIS qui l'a reprise.

Depuis le 01/01/2023, l'animation des sites est financée à hauteur de 1.5 ETP. A ce titre, depuis le 01/03/2022, Alexandre CRESTEY est en charge d'une partie de l'animation des sites (1 ETP), accompagné dans un premier temps par Tatiana FUENTES (mars à juin 2022) puis par Juliette LANGLOIS depuis le 01/09/2022 (0,5 ETP) pour la partie restante.

Les missions de la structure animatrice du DOCOB s'articulent autour des volets suivants :

- Gestion des habitats et des espèces et contractualisation ;
- Evaluation des incidences ;
- Suivis et études scientifiques et techniques ;
- Information, communication et sensibilisation ;
- Gouvernance du site ;
- Gestion administrative et financière.

Le présent rapport concerne la période du 01/01/2023 au 30/09/2023 et a été rédigé à contribution égale par Alexandre Crestey et Juliette Langlois.

REÇU EN PREFECTURE

le 02/02/2024

Application agréée E-legalite.com

99_DE-013-251302295-20240131-CS_2024_005

1. Gestion des habitats et des espèces et contractualisation

1.1. Animation des contrats Natura 2000

Dans la continuité de l'année 2022, l'animation des Contrats Natura 2000 se poursuit avec la finalisation du contrat « Restauration d'un ilot de nidification » sur le site de la Palissade. Ce contrat étant porté par le PNR de Camargue, du temps a été consacré à la préparation et à l'envoi de la demande de paiement auprès des services de la Région Sud-PACA.

Deux autres contrats sont en projet et sont présentés dans le tableau 3 ci-dessous. Ces contrats visent principalement la restauration hydraulique de sites à fort enjeux et sur des terrains appartenant aux Conservatoire du Littoral. Au cours de cette année 2023, le travail a donc été de rencontrer et d'aider les gestionnaires sur le fait d'élaborer le dossier de demande de subvention permettant de répondre à un appel à projets prévu en début d'année 2024. Les visites de terrain, la création des fiches projets, l'élaboration du cahier des charges ont été menées par l'animateur.

Les photos (Figures 2 à 4) ci-dessous permettent d'appréhender le travail réalisé avec la création d'un ilot et le chargement en sable coquillé sur le site de la Palissade. Les actions prévues pour les futurs contrats sont également illustrées.

Tableau 3 : Contrats Natura 2000 sur le site « Camargue »

Bénéficiaire	Site	Montant	Mesures concernées	Mesures DOCOB	Objectif	Avancement
PNR Camargue	La Palissade	14 985,12 €	N23 Pi	CN12	Création d'un ilot de nidification	Finalisé
RNN de Camargue	Secteur Amphise - Badon	/	N14Pi	CN02 CN03	Restauration d'ouvrages hydrauliques et curage localisé des canaux	En cours
Association de la Maison du Cheval Camargue	Mas de la Cure	/	N12Pi N14P i	CN02	Restauration d'ouvrages hydrauliques	En cours

Tableau 4 : Temps consacré à l'animation des contrats Natura 2000

Animation des contrats Natura 2000	
Nombre d'heures	Nombre de jours
83 h	11 j

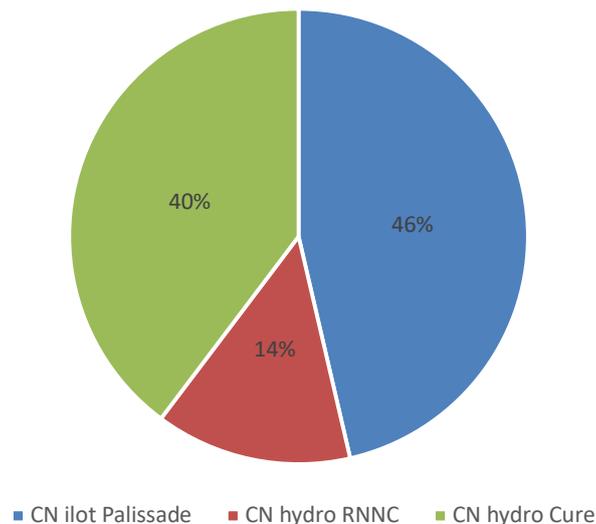


Figure 1 : Visualisation de la répartition du temps passé sur la mission Contrats Natura 2000.



Figure 2 : Ilot à la Palissade créé dans le cadre d'un CN2000 et rechargé, avec l'aide d'un chantier école, avec du sable coquillé



Figure 4 : Martelière vétuste à réparer et canal d'irrigation fortement ensasé à nettoyer sur le secteur du Mas de la Cure



Figure 3 : Martelière à restaurer au sein de la Réserve Naturelle Nationale de Camargue

1.2. Animation des MAEC

Cette partie a demandé une forte mobilisation des animateurs Natura 2000 en 2023. En effet, étant dans une année d'engagement des MAEC sur la période 2023-2027, le travail a été conséquent notamment au travers la participation à diverses réunions, la réalisation des diagnostics agricoles et des plans de gestion pour les agriculteurs. Le PNR de Camargue étant animateur et coordonnateur du PAEC Camargue, de nombreuses réunions en interne, avec les opérateurs voisins et avec la DRAAF ont été menées dans le but de pouvoir répondre à la forte demande des agriculteurs sur le delta.

Du fait des restrictions budgétaires, 8 mesures ont pu être proposées à la contractualisation pour l'année 2023 pour un plafond par exploitation de 10 000€ à 12 000€ par an selon les mesures choisies.

Le travail des animateurs Natura 2000 « Camargue » a été de suivre et d'accompagner tout au long de cette année d'engagement 18 agriculteurs. Pour cela, plusieurs rendez-vous téléphoniques et des visites sur les exploitations ont été réalisés dans le but de pouvoir appréhender les enjeux des secteurs et ainsi pouvoir conseiller au mieux les exploitants sur les mesures les plus adaptées à leurs pratiques et à leurs projets. La partie estivale de cette année 2023 a été fortement occupée par la réalisation des diagnostics agricoles et des plans de gestion des 18 exploitations suivies.

De manière générale et en établissant une synthèse rapide, les mesures les plus contractualisées par les exploitants suivis sont des mesures « pâturage » visant à maintenir l'élevage extensif et entretenir les infrastructures agro-écologiques aux abords des parcelles. Le montant moyen obtenu à l'aide des MAEC contractualisée en 2023 pour les exploitations suivies est de 9 174€ par an.

Tableau 5 : Temps consacré à l'animation des MAEC

Animation des MAEC	
Nombre d'heures	Nombre de jours
228 h	30,4 j

1.3. Animation pour la gestion avec d'autres outils financier

Quatre principales actions ont été réalisées ou suivies dans le cadre d'autres outils financiers que Natura 2000 :

- La surveillance du cantonnement de pêche du golfe de Beauduc. La surveillance consiste à assurer une présence sur la zone à des heures variées pour ne pas être prévisible et vérifier qu'aucune activité interdite notamment de pêche n'est pratiquée dans le cantonnement (Figure 6).
- La prise de contact en vue de collaboration avec l'Institut éco-citoyen pour la connaissance des pollutions dans le cadre de l'observatoire du Golfe de Fos.
- Le projet de plantation de haies en parcelles agricoles financé par l'Agence de l'Eau : ce projet piloté par le Parc naturel régional de Camargue en partenariat avec la Tour du Valat,

la Chambre d'agriculture, le GCP, vise, par la plantation de haies, à limiter l'incursion des flamants roses dans les rizières et favoriser la biodiversité en parcelles agricoles, et notamment le déplacement des chiroptères par la création de corridors écologiques ;

- Dans le cadre d'un projet LEADER « Tourisme ornithologique », les animateurs ont pris en charge l'élaboration d'une palissade d'observation aux abords de la basse de Chabrier sur le domaine de la Palissade. Cette action vient compléter le Contrat Natura 2000 réalisé sur ce même secteur et ainsi permettre l'observation par le public et les gestionnaires des espèces occupant l'îlot.

Tableau 6 : Temps consacré à l'animation pour la gestion avec d'autres outils financiers

Animation pour la gestion avec d'autres outils financiers	
Nombre d'heures	Nombre de jours
28 h	3,7 j



Figure 6 : Surveillance du Cantonnement de pêche du Golfe de Beauduc

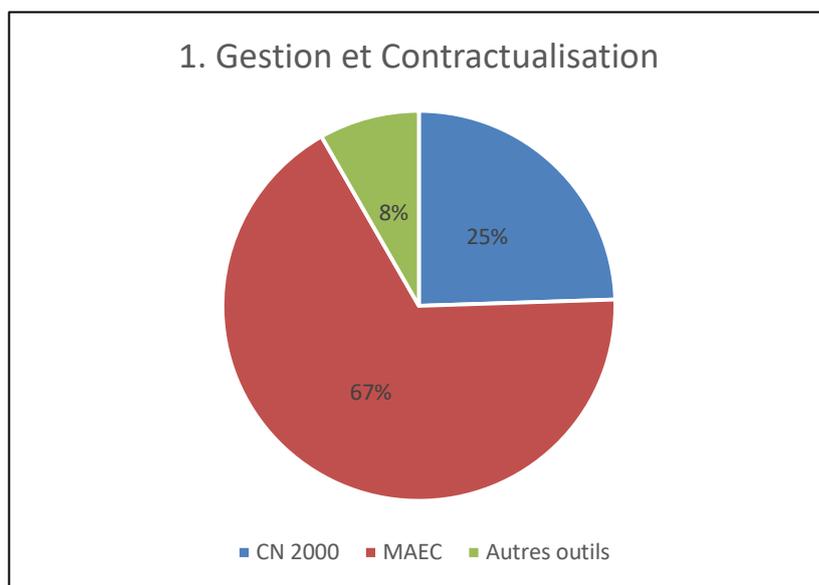


Figure 5 : Visualisation de la répartition du temps passé sur la mission Gestion et Contractualisation.

2. Evaluation des incidences

La mission d'accompagnement des porteurs de projets dans le cadre de l'évaluation des incidences Natura 2000 comprend plusieurs volets sur la période concernée.

2.1. L'accompagnement des porteurs de projets et les échanges avec les services de l'état

Les projets suivants ont été analysés vis-à-vis des listes nationale et locales d'évaluation des incidences Natura 2000 mais également vis-à-vis du code de l'environnement, de l'urbanisme, de la loi sur l'eau, et des autres réglementations existantes. Des projets ne dépendant d'aucune réglementation ont aussi pu être étudiés vis-à-vis des enjeux habitats et/ou espèces potentiellement concernés. Enfin, de nombreux échanges ont été réalisés avec différents bureaux d'études dans le cadre de certains de ces projets, avec transmission des données naturalistes existantes ou encore accompagnement dans la définition de mesures compensatoires.

- Projet de contournement autoroutier d'Arles ;
- Démoustication 2023 ;
- Demandes de survol de drones ;
- Projet de renforcement des digues du Grand Rhône à Salin de Giraud
- Dérogation effarouchement Flamants roses ;
- Antenne téléphonique secteur Saintes-Maries-de-la-Mer
- Archéologie sous-marine au large des Saintes-Maries-de-la-Mer
- Confortement des berges de la RD37
- Décorsetage du Petit Rhône
- Projets éoliens offshore
- Coupe de haie
- Création ligne électrique RTE
- Création centrale osmotique
- Travaux sur les culées du pont de l'A54

Manifestations sportives :

- Accompagnement du Thon club de Port St Louis
- Tour de la Provence (cyclisme professionnel)
- Concours de pêche sportive
- RoadTrip moto

Analyse Risque Pêche

L'article L.414-4 du code de l'environnement prévoit, en application des directives « oiseaux » et « habitats » que les activités de pêche professionnelle soient dispensées d'évaluation d'incidences Natura 2000 dès lors qu'elles font l'objet d'une analyse de risque de porter atteinte aux objectifs de conservation du site Natura 2000. Ces analyses ont été réalisées à l'échelle nationale selon une méthodologie unique mais adaptée aux spécificités de chaque site. En collaboration avec les acteurs locaux (pêcheurs professionnels, leurs représentants) et en appui aux animateurs, l'OFB coordinateur de la démarche, a pu réaliser cette analyse. Fin 2022, les résultats de l'analyse du risque de porter atteinte aux objectifs de conservation des habitats marins communautaires par les actions de pêche professionnelle ont été présentés

REÇU EN PREFECTURE

le 02/02/2024

Application agréée E-legalite.com

99_DE-013-251302295-20240131-CS_2024_005

au cas par cas. Si les risques évalués sont modérés ou forts, des mesures règlementaires doivent être intégrées dans le DOCOB. Sur le site Natura 2000 « Camargue », il existe une zone de sable fin bien calibré ou le risque de dégradation par le chalut de fond à gréement léger a été identifié comme modéré. Plusieurs mesures ont été proposées par l'OFB pour prendre en compte ce risque :

- Mieux caractériser et suivre l'impact du chalut de fond sur cet habitat
- Aménager la dérogation qui permet le chalutage jusqu'aux 1.5 miles à l'embouchure du grand Rhône
- Suivre l'état de conservation en lien avec la pratique du chalut des habitats sableux et vaseux qui présentent un risque modéré de dégradation mais qui ne sont pas d'intérêt communautaire

Ces propositions doivent être étudiées et discutées lors de groupes de travail avec les pêcheurs et leurs représentants par les animateurs des sites. Le volet espèce de l'analyse risque pêche va être amorcé de la même manière.

Les animateurs du site Natura 2000 « Camargue » ont ainsi participé à différentes réunions de préparation et de présentation des résultats de l'ARP. La méthodologie, les résultats et la stratégie à mettre en place pour prendre en compte les risques identifiés ont été présentés lors du COPIL du 20 septembre 2023. En 2024, des groupes de travail seront mis en place pour discuter avec les pêcheurs professionnels et leur représentant des mesures qui pourront et devront être prises au regard des risques pour la conservation des habitats d'intérêt communautaires. Le même type de travail devra être fait à la suite des résultats de l'analyse risque pêche pour les espèces.

Enfin, à la sollicitation de l'Office Française de la Biodiversité, une intervention a été réalisée dans le cadre de la formation des services instructeurs de l'Etat aux évaluations d'incidence Natura 2000 en mer.

2.2. L'accompagnement des collectivités dans le cadre de la réalisation de documents d'urbanisme

Ce volet a peu été abordé sur la période concernée car il n'y a pas eu d'élaboration, révision ou actualisation de PLU sur les 3 communes du site Natura 2000.

2.3. L'accompagnement des organisateurs du Grand Raid de Camargue dans le cadre de la charte des manifestations éco responsables du Parc naturel régional de Camargue

Depuis 2016, le Grand Raid de Camargue est engagé dans la charte des manifestations éco responsables à travers près de 50 engagements portant sur diverses thématiques : la qualité de l'accueil des participants et la qualité de l'organisation, protéger les milieux naturels et les ressources, communiquer responsable, produire et consommer responsable, réduire la consommation d'énergie, valoriser le territoire. Ce travail d'accompagnement consiste à préparer la charte en amont de la manifestation annuelle en essayant d'y intégrer de nouveaux engagements chaque année puis d'évaluer ensuite la mise en œuvre de la charte le jour J et formuler des recommandations si nécessaires pour l'édition suivante. Sur la période, l'édition 2023 a été préparé aura lieu le 14/10/2023.

2.4. La veille relative aux infractions environnementales et aux pollutions accidentelles sur le site Natura 2000

- Projet de réalisation d'une manifestation sur un secteur sensible
- La destruction d'une parcelle avec présence de sansouires
- La présence d'un voilier échoué dans la baie de Carteau à Port Saint Louis du Rhône a mobilisé du temps pour comprendre s'il risquait d'y avoir des incidences sur les habitats et les espèces. Le travail à ce sujet avec les services de l'Etat pour identifier le propriétaire du bateau et éventuellement procéder à son évacuation est toujours en cours et n'a donc pas donné de conclusion (Figure 7)

Tableau 7 : Temps consacré à l'animation des évaluations d'incidence

Animation concernant les évaluations d'incidences	
Nombre d'heures	Nombre de jours
132,5 h	17,6 j

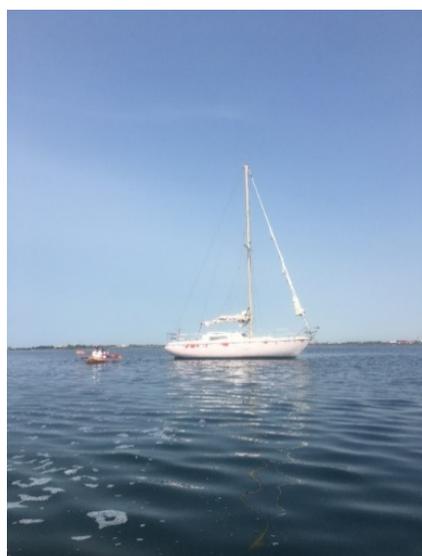


Figure 7 : Voilier Renaissance TL abandonné dans l'anse de Carteau observé à l'occasion d'un suivi fréquentation en kayak

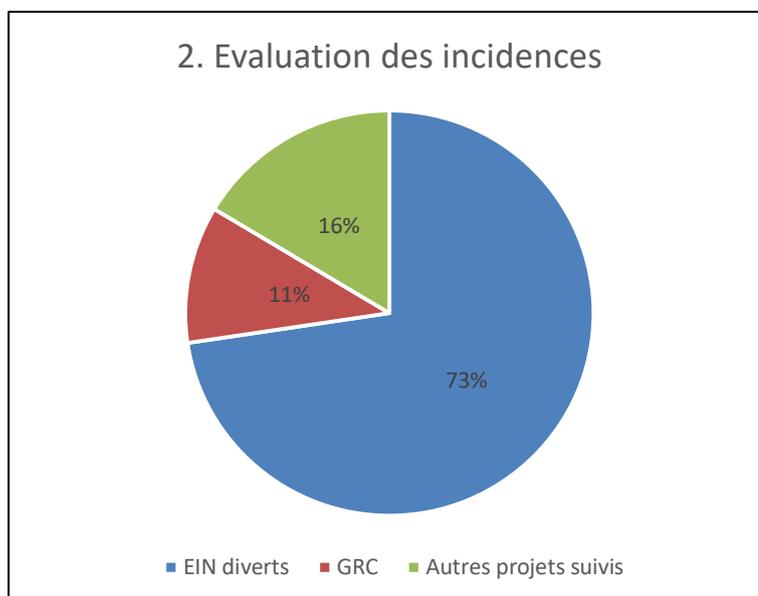


Figure 8 : Visualisation de la répartition du temps passé sur la mission Evaluation des incidences

3. Suivis et études scientifiques et techniques

3.1. Suivis et études réalisés en régie

Evaluation de l'état de conservation des lagunes côtières méditerranéennes (1150-2*)

Dans le cadre du projet européen Life MarHa, une étude est en cours à l'échelle de la façade méditerranéenne et de la Corse dans le but d'évaluer l'état de conservation de l'habitat d'intérêt communautaire « Lagunes côtières méditerranéennes » (1150-2*). Cette étude à large échelle se réalise à l'aide d'un guide méthodologique (Figure 9) qui cible 12 indicateurs à tester sur des lagunes pilotes pour pouvoir analyser au mieux l'état de conservation. Au sein du site Natura 2000 « Camargue », 15 lagunes sont répertoriées dans le but d'être échantillonnées.

Dans le cadre de la convention d'animation 2022-2024 des sites Natura 2000 « Camargue », 2 stagiaires sont prévus d'une durée de 4 mois (1 en 2023 et 1 en 2024). Leur travail sera de mettre en application les indicateurs 4, 6, 7, 8 et 9 sur les 15 lagunes concernées.

Le travail de l'année 2023, outre l'encadrement du stagiaire précisé ci-après, a été consacré à la participation à diverses réunions portant sur les indicateurs réalisés à l'échelle du site « Camargue ». Plus particulièrement, les animateurs ont pu réaliser des relevés de terrain dans le cadre de l'étude des indicateurs 3 : Surface des herbiers, 10 : Colonne d'eau et 12 : Sédiments.



Figure 9 : Guide méthodologique de référence pour la mise en place de l'étude de l'habitat 1150-2*

Encadrement du stage de Clara Lalauze sur l'évaluation de l'état de conservation des lagunes

Comme précisé dans le paragraphe ci-dessus, une stagiaire a été encadrée par les animateurs Natura 2000 « Camargue » durant 4 mois (Avril-Juillet) au cours de l'année 2023. L'objectif de ce stage était d'étudier et de mettre en application 5 indicateurs sur 9 lagunes sur site Natura 2000 « Camargue ». Le travail des animateurs a donc été d'encadrer au mieux Clara en lui faisant découvrir le territoire, les enjeux et les richesses de celui-ci. Différentes réunions ont également été réalisées pour pouvoir prendre contact avec les propriétaires et les gestionnaires des futurs secteurs étudiés. Enfin, un accompagnement lors des relevés de terrain et des échantillonnages a été opéré par les animateurs (Figures 10 à 12). Voici en quelques lignes le résumé de ce stage :

REÇU EN PREFECTURE

le 02/02/2024

Application agréée E-legalite.com

99_DE-013-251302295-20240131-CS_2024_005

« La préservation et la conservation de la biodiversité et plus précisément des espèces et habitats naturels sont une urgente priorité des décennies à venir, notamment pour les services écosystémiques rendus (épuration de l'eau, contrôle des crues, stockage CO2...) mais également pour la richesse culturelle et patrimoniale. Les lagunes côtières méditerranéennes s'inscrivent dans cette dynamique puisqu'elles sont classées « habitat prioritaire » dans la liste des habitats de la Directive Habitat Faune et Flore (DHFF) de 1992. Les lagunes côtières méditerranéennes à l'étude dans ce rapport font partie de la zone Natura2000 « Camargue » (classée ZPS et ZSC). Dans ce cadre-là, l'état de conservation (EC) des lagunes doit être étudié et rapporté à l'échelle biogéographique tous les 6 ans pour la DHFF et à l'échelle du site Natura2000, tous les ans, à travers le Formulaire Standard de Données. L'EC des lagunes se définit à travers une méthodologie standardisée et selon 12 différents indicateurs dont 5 étudiés dans ce rapport : les espèces végétales exotiques envahissantes (EVEE), les espèces animales exotiques envahissantes (EAEE), la connectivité à la mer, la nature des berges et le fonctionnement hydrologique. L'EC de 9 des 15 lagunes d'intérêt est étudié en 2023 dans ce rapport. L'état de conservation global de chaque lagune sera normalement obtenu courant 2024. Cependant, il est d'ores et déjà possible de dire que 4 des 9 lagunes à l'étude ne présentent aucune perturbation pour les 5 indicateurs donnés, qu'aucune n'est colonisée par du cascail (EAEE), une seule est colonisée par des EVEE. Les lagunes des EMSC (ancien salins) sont celles qui présentent le plus de perturbations (hydrologique, artificialisation des berges, connectivité à la mer). Enfin, les notes pour la connectivité à la mer sont hétérogènes sur le territoire. A l'échelle du site Natura2000, l'état de conservation global ne pourra être connu que l'année prochaine (en 2024), quand l'EC du reste des lagunes aura été étudié. Cependant, même si l'EC est reporté à l'échelle du site entier, il est important de regarder l'EC de chaque lagune afin de définir des meilleures stratégies de gestion à l'échelle locale. »

Texte extrait du rapport de stage de Clara Lalauze



Figures 10 : Relevés de terrain sur le site de Brasinvert (Mai 2023)



Figure 12 : Étude des indicateurs Sédiments et Colonne d'eau sur l'étang d'Icard (Juin 2023)



Figure 11 : Herbiers de magnoliophytes marines pris en photo lors d'un suivi (Étang de Vaccarès – Juin 2023)

Suivi macro déchets Brasinvert :



Figure 13 : Déchets observés sur la plage de Brasinvert

Depuis 2020, le Parc naturel régional de Camargue réalise le suivi des macrodéchets sur le site de Brasinvert, à l'embouchure du Petit-Rhône. Cette action, pilotée par l'animatrice du site Natura 2000 « Petit Rhône » et réalisée selon le protocole européen OSPAR de la DCSMM donne lieu à 4 suivis par an. Ces derniers consistent à ramasser l'ensemble des déchets sur un transect de 100 m de plage (Figure 13) puis à les caractériser en les classant selon différentes catégories. L'objectif est à la fois de nettoyer régulièrement la portion de plage suivie, mais également d'évaluer les quantités et la nature des déchets échoués sur les plages de Camargue, amenés à la fois par la mer et le Rhône. A terme, ces suivis menés à l'échelle européenne visent à identifier les sources générant le plus de déchets se retrouvant dans la nature afin de pouvoir agir sur ces filières et réduire ainsi ces pollutions impactant les écosystèmes littoraux et marins

Suivis ornithologiques terrestres :

Au cours de l'année 2023, plusieurs suivis et comptages ornithologiques ont été réalisés sur les sites en gestion par le PNR de Camargue, pour la plupart propriété du Conservatoire du Littoral. Ces suivis sont réalisés mensuellement et ils visent à inventorier toutes les espèces d'oiseaux détectés avec une priorité pour les espèces des zones humides (Anatidés, Laridés, Ardéidés, Charadriidés, Scolopacidés...). La plupart de ces espèces sont d'intérêt communautaire et certaines d'entre elles sont prioritaires ce qui permet de suivre de manière régulière ces espèces pour envisager par la suite des travaux ou contrat Natura 2000 visant la préservation des populations.

Les animateurs ont pu suivre de manière régulière le site de Rousty (Figure 14) et en complément des agents du conservatoire, les sites de Mas neuf du Vaccarès, Brasinvert et

Icard.

Les résultats laissent apparaître une forte attractivité des lagunes et autres zones humides pour l'alimentation et le repos des espèces migratrices. La roselière du domaine de Rousty s'avère être un habitat d'espèces d'intérêt majeur pour la conservation des passereaux paludicoles. De rares observations de Cygnes de Bewick en Camargue sont également réalisées sur le marais de Rousty.

A la suite de ces inventaires, un temps est consacré à la saisie de données sur le site Géonature, en lien avec la base de données Silène.



Figure 14 : Suivi ornithologique sur le site de Rousty (Juillet 2023)

Suivi de l'avifaune marine

Un suivi de l'avifaune marine est réalisé chaque mois par les animateurs du site en étroite collaboration avec les autres agents du PNRC notamment la personne en charge de la mission littoral et milieu marin (Delphine Marobin-Louche) et de la technicienne Ecogarde marin LIFE MarHa (Léna Collet). Ces suivis sont réalisés de façon protocolés sur trois transects dans le golfe de Beauduc (Figure 15).



Figure 15 : Groupe de Sternes caugek dans la zone de protection de biotope de la pointe de Beauduc

Suivi des Grands dauphins



Figure 16 : Grand dauphins observés lors d'un suivi au large des Saintes-Maries de la Mer

Les suivis protocolés du Grand Dauphin (*Tursiops truncatus*) sont en général couplés avec les suivis de l'avifaune marine. Ils donc sont également réalisés en étroite collaboration avec les autres agents du PNRC notamment la personne en charge de la mission littoral et milieu marin (Delphine Marobin-Louche) et de la technicienne Ecogarde marin LIFE MarHa (Léna Collet) (Figure 16).

Suivi de l'herbier de la pointe de Beauduc

Dans le cadre de l'animation du site Natura 2000 « Camargue » et en collaboration avec la chargée de mission littoral et milieu marin, la technicienne ecogarde marin LIFE MarHa et les ecogardes marins du PNRC ; un suivi de l'herbier de Beauduc est réalisé chaque année. Au cours de ce suivi, des transects sont réalisés pour comptabiliser les grandes nacres (*Pinna nobilis*). La grande nacre est en effet une espèce inscrite sur la liste rouge de l'IUCN comme en danger critique d'extinction et subit depuis 2016 une forte mortalité due à un parasite. La population de l'herbier de Beauduc est l'une des seules survivantes de Méditerranée (Figure 17).

Par ailleurs, sur la période concernée, du temps a été consacré à la planification et la mise en œuvre de d'autres suivis à la fois sur la partie terrestre que marine du site :

- Suivi des gîtes à chiroptères, en lien avec l'animatrice du site Natura 2000 « Rhône aval » et le GCP ;
- Suivi de la fréquentation en mer, dans le Golfe de Beauduc et dans l'anse de Carteau en collaboration avec la chargée de mission littoral et milieu marin, la technicienne ecogarde marin LIFE MarHa et les écogardes marins du PNRC.
- Suivi Loutre au niveau du Petit Rhône, en lien avec l'animatrice du site Natura 2000 « Petit Rhône ».
- Suivi et veille concernant les espèces animales et végétales envahissantes. Au sein du delta et en lien avec les autres chargés de mission biodiversité et Natura 2000, des suivis réguliers sont menés sur différents secteurs dans le but d'étudier la dynamique de colonisation et les potentiels facteurs et actions permettant de limiter la propagation de ces espèces, en particulier l'Herbe à alligator (*Alternanthera philoxeroides*), le Sénéçon en arbre (*Baccharis halimifolia*) et la Jussie (*Ludwigia peploides*).



Figure 17 : Grande nacre de l'herbier de Beauduc, à sa gauche on distingue les poids du flotteur utilisé pour la baliser pendant le suivi.

Tableau 8 : Temps consacré à l'animation des suivis et études en régie

Animation concernant les suivis et études en régie	
Nombre d'heures	Nombre de jours
333,5 h	44,4 j

3.2. Suivis et études sous-traités

Mise en place de l'actualisation de la cartographie des habitats terrestres d'intérêt communautaire du site Natura 2000

L'actualisation de la cartographie a débuté en cette année 2023. Le travail des animateurs a été de participer à diverses réunions avec les deux prestataires choisis : NB Consultant et ISea.

Le principe de cette cartographie à très large échelle est basé sur la télédétection à l'aide d'images satellites et de relevés de terrains pour alimenter le modèle informatique. Les relevés de terrain ont eu lieu à partir du mois d'Avril jusqu'au mois de Juillet. A la suite de ces relevés, une première carte (V0) a été élaborée en date du 06/06/2023.

Les animateurs ont également pu accompagner le botaniste lors des relevés de terrains (Figure 18), de même un travail est attendu en termes de traitement cartographique dans le but de préparer la V1.



Figure 18 : Relevés de terrain sur le site de Brasinvert (Mai 2023)

Suivi de la population de Grandes nacres dans l'anse de Carteau

Ce suivi est mis en place dans le cadre d'une convention entre le Parc, le GIS Posidonie et le MIO (Mediterranean Institut of Oceanography). Il a été réalisé en septembre 2023 par le GIS Posidonie et l'une des animatrices du site. Un rapport détaillé rend compte du protocole du suivi et des résultats à savoir que toutes les grandes nacres observées sont mortes. Néanmoins, une observation de grande nacre vivante hors des stations étudiées a été rapportée par une source extérieure ce qui constitue un argument supplémentaire pour que le suivi soit reconduit les prochaines années.

Tableau 9 : Temps consacré à l'animation des suivis et études sous-traités

Animation concernant les suivis et études sous-traités	
Nombre d'heures	Nombre de jours
94 h	12,5 j

3.3. Études diverses suivies

Enfin, de nombreuses autres études et programmes scientifiques ont été suivis sur la période concernée :

- Suivi des déchets protocole OSPAR de la DCSMM réalisé par le PNR de Camargue au

niveau de l'embouchure du Grand Rhône ;

- Programme Larimed, porté par le CEN LR ;
- Pêche scientifique visant l'Anguille d'Europe portée par l'OFB sur le domaine des Grandes Cabanes du Vaccarès
- Restauration du fonctionnement hydraulique sur le site des EMSC, porté par les agents du Conservatoire du littoral au PNR de Camargue ;
- Suivi des actions liées au programme Life Marha, porté par l'OFB
- Suivi du projet Rest-Chir'Eau porté par la Tour du Valat et visant l'évaluation des enjeux de restauration de la Trame turquoise de l'ancien Bras de Fer du Rhône par l'étude de l'activité des chauves-souris
- Suivi de la roselière de Rousty (Figure 19) dans le cadre d'une étude sur les roselières littorales méditerranéennes en collaboration avec l'ADENA qui sont à l'origine de ce suivi sur les roselières littorales d'Occitanie.



Figure 19 : Suivi de la roselière de Rousty en partenariat avec un chargé de mission de l'ADENA (Juin 2023)

Tableau 10 : Temps consacré à l'animation des études diverses suivies

Animation concernant les études diverses suivies	
Nombre d'heures	Nombre de jours
47,5 h	6,3 j

3.4. Bancarisation des données

Une fois les suivis réalisés, les données doivent être bancarisées pour pouvoir être analysées et consultées par d'autres utilisateurs.

Ce travail n'ayant pas été fait depuis 2016 pour le suivi de l'avifaune marine, beaucoup de temps a été investi sur cette action. De même, les suivis sur la partie terrestre sont saisis tous les mois sur la plateforme Géonature, reliée avec Silène.

Tableau 11 : Temps consacré à la bancarisation des données

Animation concernant la bancarisation des données	
Nombre d'heures	Nombre de jours
24 h	3,2 j

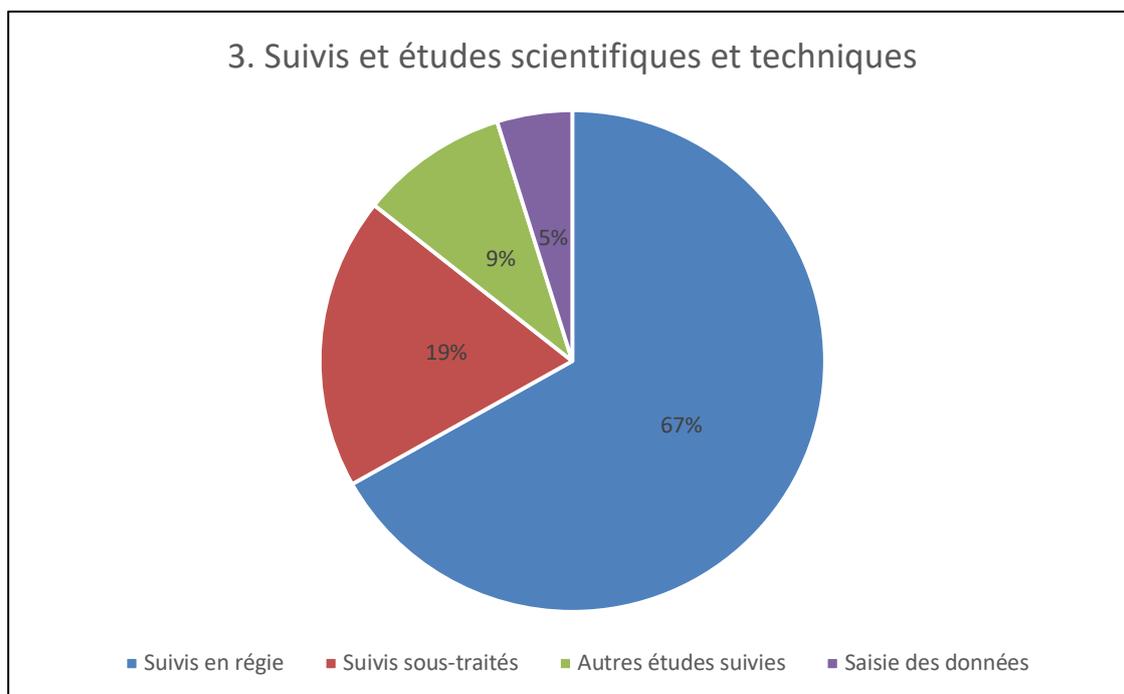


Figure 20 : Visualisation de la répartition du temps passé sur la mission Suivis et études scientifiques et techniques.

4. Information, communication et sensibilisation

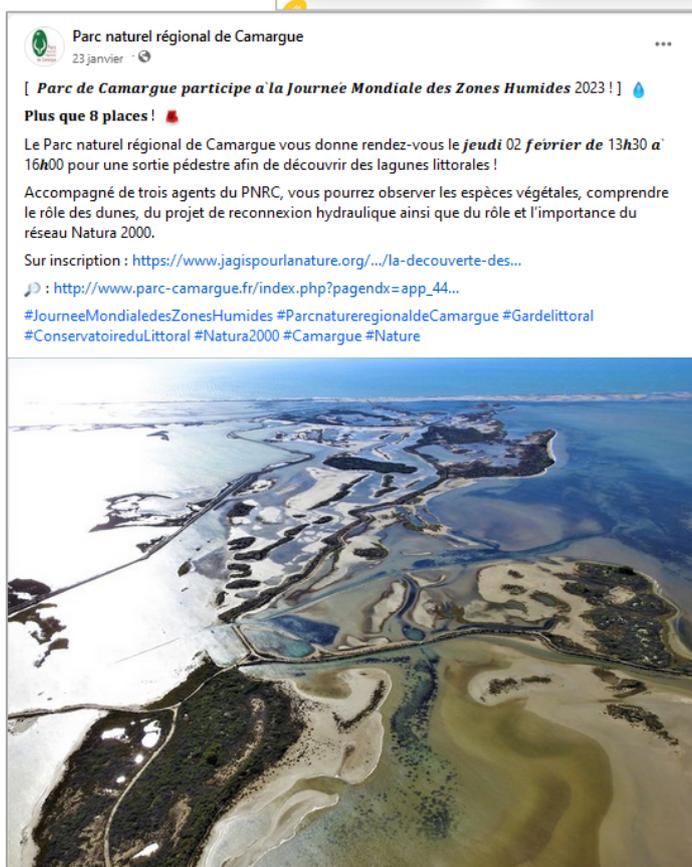
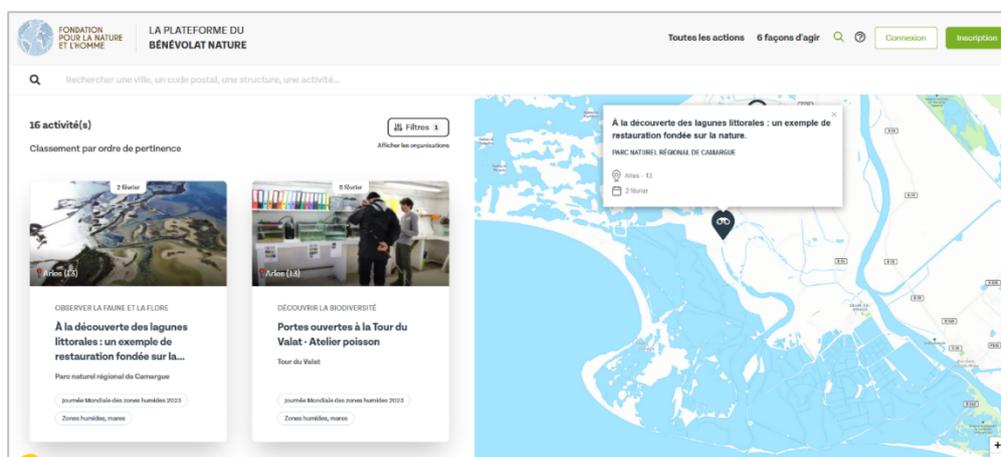
4.1. Outils de communication

Les animateurs ont, en collaboration avec les animateurs des sites « Trois marais », « Marais de l'île Vieille », « Petit Rhône » et « Rhône aval », commencé à travailler sur un projet de trois plaquettes papiers distribuables permettant de présenter chaque site Natura 2000, leurs enjeux et leurs richesses.

4.2. Médias

Une communication des diverses actions menées a été réalisée dans différents médias (site internet Natura 2000 et site internet du Parc, Page Facebook du Parc, Lettre des lagunes du PRL, etc.) (Figure 21).

- Animation lors de la journée mondiale des zones humides (Février 2023)



Figures 21 : Communication autour de la journée mondiale des zones humides durant laquelle les animateurs sont intervenus

4.3. Communication et animation auprès des scolaires

Une journée a été consacrée à l'accompagnement d'élèves de maternelle et primaire lors d'une journée de visite du phare de Faraman dans le cadre d'un projet pédagogique sur les aires marines protégées de Camargue mené principalement par la chargée de mission littoral et milieu marin et la technicienne Eco garde marin LIFE MarHa du PNR Camargue (Figure 23).

D'autre part l'un des animateurs a participé à une rencontre avec les élèves du BTS GPN de l'école Pole Sup Nature de Montpellier pour présenter son parcours, Natura 2000 et les missions de l'animateur.

Une journée à également été consacrée lors du carrefour des métiers du collège de Port Saint Louis du Rhône. Lors de cette journée, en collaboration avec le chargé de mission Education du PNR, les animateurs ont pu échanger avec les jeunes élèves sur leur projet pour l'avenir et sur les métiers de l'environnement (Figure 22).



Figure 23 : Animation avec les scolaires dans le cadre du projet pédagogique sur les aires marines protégées de Camargue



Figure 22 : Carrefour des métiers au collège de Port Saint du Rhône

4.4. Réunions et événementiel

Les animateurs du site ont également participé à quelques évènements sur le territoire visant à sensibiliser les acteurs et habitants aux enjeux de conservation du patrimoine naturel local.

- Préparation et réalisation d'une animation lors de la journée mondiale des zones humides avec pour thème : Les solutions fondées sur la nature (Figure 24) ;
- Tenue d'un stand lors du festival de la Camargue avec intervention sur les ondes de SoleilFM (Figure 25) ;
- Préparation de la présentation et intervention dans le cadre de la formation aux pêcheurs de l'Organisation des Producteurs du Sud dans le but de l'obtention d'un label d'éco responsabilité pour la pêche au thon (Figure 27).
- Tenue d'un stand Natura 2000 à Port-Saint-Louis-du-Rhône à l'occasion d'une manifestation sportive organisée par les pompiers des bouches du Rhône (Figure 26).
- A l'occasion des sorties embarquées avec Découverte du vivant (partenariat), sensibilisation à la conservation des habitats et des espèces d'intérêt communautaire, présentation de Natura 2000 et des missions de l'animateur.

Un travail autour d'un autre outil de communication a également été effectué par les animateurs. Il s'agit de l'organisation, avec le Syndicat Mixte de la Camargue Gardoise, du concours général agricole des pratiques agro-écologiques – spécialité Prairies et Parcours. Ce concours vise, au sein de la Réserve de Biosphère de Camargue, à solliciter des agriculteurs qui exercent des pratiques vertueuses pour l'environnement et ainsi valoriser les prairies ayant le meilleur équilibre agro-écologique. En 2022, quatre candidats ont concouru, présentant chacun une parcelle. Le lauréat est désigné par un jury d'expert et il est situé au sein du site Natura 2000 « Camargue » sur la commune des Saintes-Maries-de-la-Mer (Figure 29).

En début d'année 2023, les animateurs du site Camargue ont pu accompagner le lauréat local au Salon International de l'Agriculture à Paris pour assister à la remise des prix nationale de ce concours et échanger avec les autres concurrents sur les différentes pratiques agricoles mises en place pour favoriser la biodiversité au sein des exploitations (Figure 28).



Figure 24 : Animation lors de la journée mondiale des zones humides

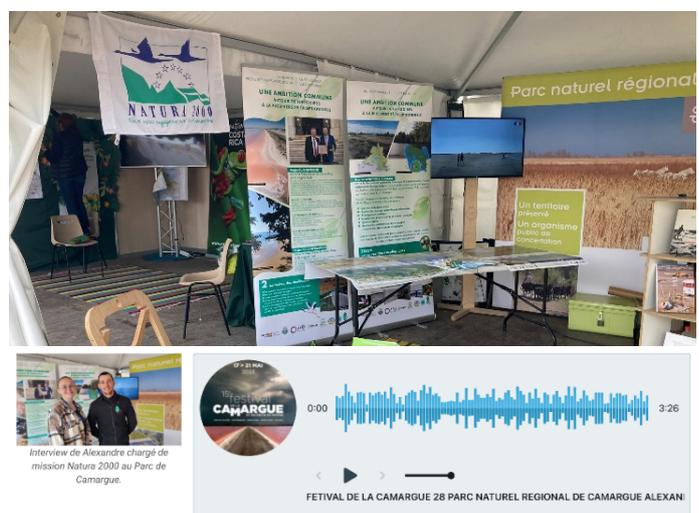


Figure 25 : Stand et bande audio lors du festival de la Camargue 2023



Figure 27 : Formation des pêcheurs en vue de l'obtention d'un eco-label pour la pêche au thon (©OP du sud)

Figure 26 : Tenue d'un stand et animation lors d'une manifestation sportive organisée par les sapeurs-pompiers de Port Saint Louis du Rhône





Figure 29 : Parcelle lauréate



Figure 28 : Échanges sur les pratiques agro-écologiques lors du SIA 2023 à Paris

Tableau 12 : Temps consacré à l'information, la communication et la sensibilisation

Animation concernant l'information, la communication et la sensibilisation	
Nombre d'heures	Nombre de jours
157,25 h	20,9 j

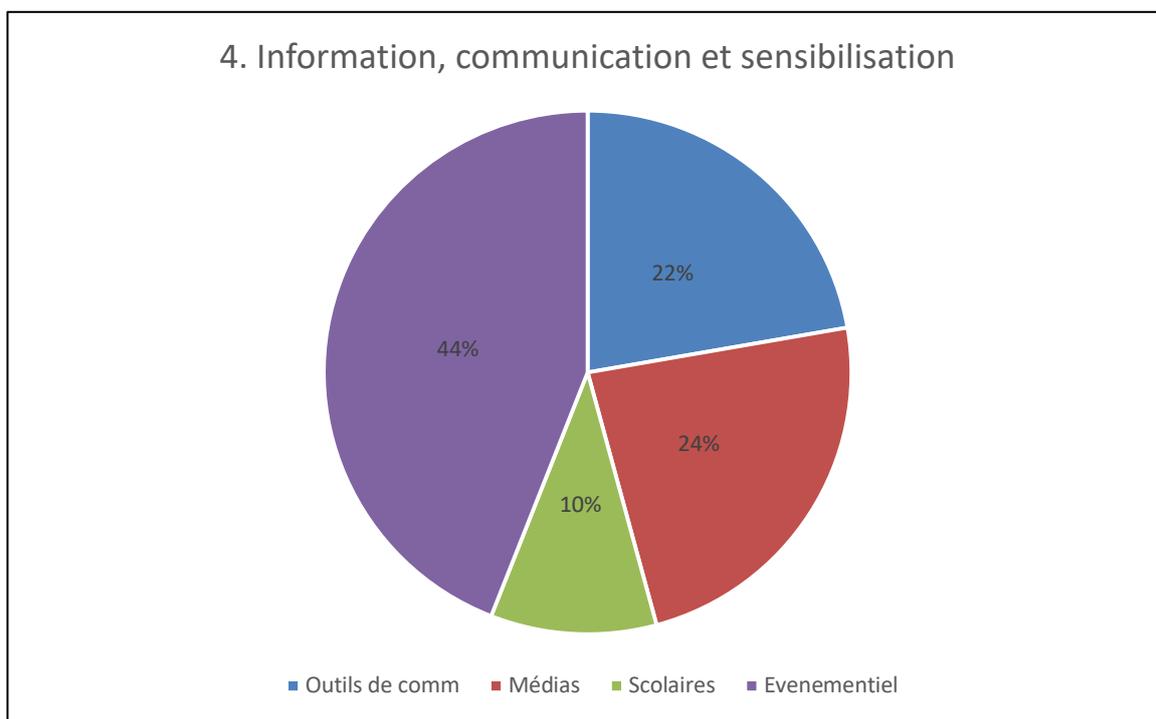


Figure 30 : Visualisation de la répartition du temps passé sur la mission Information, communication et sensibilisation

5. Gouvernance du site

5.1. Copils et groupes de travail Natura 2000

Un Comité de Pilotage a été organisé le 20 septembre 2023 pour faire le bilan des actions réalisées sur les sites Camargue depuis le précédent qui s'était tenu le 11 Octobre 2022.

Ce COPIL, co-présidé par Monsieur Pierre Raviol, élu à la mairie d'Arles et Monsieur Le Préfet maritime de méditerranée, représenté par Monsieur André Grosset a été suivi de la visite de l'îlot de nidification réalisé dans le cadre d'un contrat Natura 2000 sur le domaine de la Palissade (Figure 31).



Figure 31 : Visite sur le site de la Palissade à la suite du COPIL du 20 Septembre 2023

5.2. RCPA et bilans d'activité

Une RCPA a été réalisée le 23 mai 2023, au retour de Juliette Langlois qui a été en arrêt maladie du 18 novembre 2022 au 16 avril 2023. Cette RCPA avait pour but de faire un bilan de l'animation depuis mars 2022 et de cadrer la suite de l'animation pour l'année à venir. La préparation, l'animation et la rédaction du compte rendu de cette réunion sont comptabilisés dans ce paragraphe ainsi que la rédaction du présent rapport d'activité et la mise en forme des timesheets.

5.3. Actualisation du DOCOB / Modification des périmètres

Suite à la validation lors du COPIL du 11 octobre 2022 du Tome 2 du volet marin du DOCOB, quelques modifications ont été apportées et la version finale du document. Ce dernier a pu être transmis aux services de l'Etat le 17 avril 2023.

Un travail de réflexion et de concertation entre agents a également été réalisé dans le but d'organiser les premières réunions de concertation avec les élus locaux concernant le projet de modification des périmètres. Ce travail est notamment mené en étroite relation avec la chargée de mission des sites rhodaniens.

5.4. Vie du réseau

Les temps d'échange avec les acteurs du réseau Natura 2000 et ceux des réseaux adjacents sont particulièrement importants puisqu'ils permettent de la cohérence avec les politiques publiques locales et d'obtenir des retours d'expériences sur des sujets qui peuvent également concerner le site Natura 2000. Dans ce paragraphe, sont ainsi détaillées par exemple les rencontres avec les autres animateurs Natura 2000, les gestionnaires de zones humides, les gestionnaires d'aires marines protégées et d'autres partenaires :

- Participation aux COPIL des autres chargés de mission Natura 2000 des sites voisins ;
- Echanges, visites de sites et participation aux chantiers des animateurs Natura 2000 voisins notamment « Camargue gardoise » et « Petit Rhône » ;
- Echanges au sein du réseau du Pole Relais Lagunes
- Ateliers d'échanges sur les pratiques agro-écologiques en Camargue
- Colloque de terrain sur le fonctionnement hydraulique des lagunes littorales de Camargue
- Réunion de projet Pertuis de la Fourcade
- Réunion de concertation et d'échanges avec les autres structures de gestion en Camargue
- Participation à l'opération annuelle de baguage des flamants roses organisé par la Tour du Valat
- Suivi ornithologique sur les sites « Trois marais »
- Surveillance et suivi du grand dauphin sur le site Natura 2000 « Bancs sableux de l'Espiguette » dont le PNR de Camargue assure également l'animation
-

Tableau 13 : Temps consacré à la gouvernance des sites

Animation concernant la gouvernance des sites	
Nombre d'heures	Nombre de jours
244,75 h	32,6 j

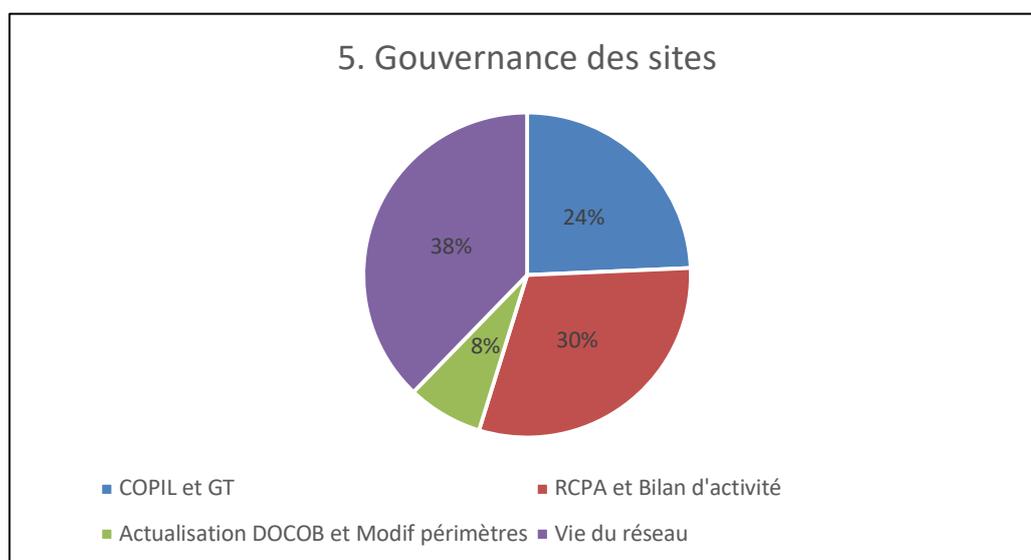


Figure 32 : Visualisation de la répartition du temps passé sur la gouvernance des sites

6. Gestion administrative et financière

6.1. Ingénierie financière

L'ingénierie financière occupe une place importante dans les missions d'animation du site. L'une des tâches principales a été d'anticiper la future convention d'animation avec des rencontres avec les acteurs locaux pour connaître leurs attentes.

L'ingénierie financière occupe également une grande part lors du traitement de divers mails ne pouvant pas être classés dans les autres catégories du timesheet.

6.2. Facturation

Au sein de cette partie, du temps a été de préparer la 1^{ère} demande de paiement concernant la période d'animation 2022-2024 prévue en novembre 2023. La préparation et l'assemblage de divers documents en vue d'un contrôle de l'ASP au mois de Février 2023 sont également inclus dans cette partie.

6.3. Formations et séminaires

Les animateurs ont pu assister à plusieurs formations ou séminaires sur la période concernée :

- Formation sur l'agriculture en Camargue
- Réunion des chargés de mission Natura 2000 des Bouches-du-Rhône (Figure 34)
- Webinaire sur la culture marine en Méditerranée
- Formation sur le fonctionnement hydrologique des lagunes
- Réunion du Plan-Rhône
- Réunion annuelle sur le suivi des oiseaux d'eau
- Séminaire LARIMED
- Formation embarquée à la mise en place, la réalisation et le traitement des données issues d'un suivi de cétacés par l'Office Français pour la Biodiversité et MIRACETI (Figure 33)
- Webinaire sur la pollution lumineuse dans les espaces naturels
- Ateliers d'échanges sur la transition agro-écologique
- Webinaire sur les avantages économiques de Natura 2000



Figure 34 : Séminaire des animateurs Natura 2000 des Bouches-du-Rhône (Septembre 2023)



Figure 33 : Formation embarquée sur l'observation des cétacés (Septembre 2023)

6.4. Autres

Les autres actions réalisées sur la période et classées dans cette catégorie sont diverses :

- Participation aux réunions de pôle et réunions du personnel
- Contribution à l'outil SIT (Système d'Information Territorial) ;
- Contribution à l'outil EVA (Evaluation de la mise en œuvre de la charte) des PNR ;
- Administratif divers ;
- Tri, classement et archivage informatique et papier ;
- Préparation du budget du Parc ;
- Entretien annuel ;
- Journée de cohésion, ateliers de groupes au sein de la structure pour préparer le programme d'actions du Parc.

Tableau 14 : Temps consacré à la gestion administrative et financière

Animation concernant la gestion administrative et financière	
Nombre d'heures	Nombre de jours
335 h	44,6 j

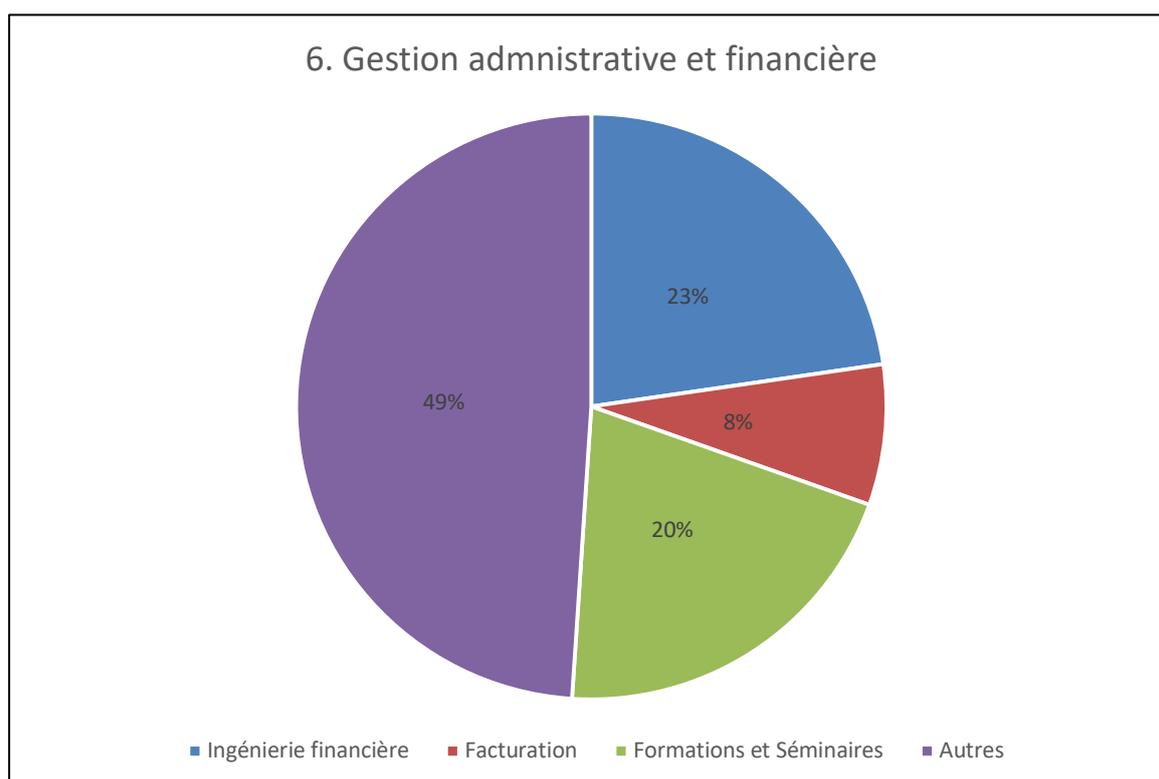


Figure 35 : Visualisation de la répartition du temps passé sur la gestion administrative et financière

7. Synthèse

Un total 1707.5 heures, soit 227.67 jours ont été consacrés à l'animation des site Natura 2000 « Camargue » sur la période allant du 01/01/2023 au 30/09/2023. Durant cette période, il est important de préciser que l'animation a été menée pendant 3.5 mois avec 1 ETP et 5.5 mois avec 1.5 ETP du fait de l'arrêt maladie de Juliette Langlois du 18/11/2022 au 16/04/2023.

Tableau 15 : Récapitulatif du temps consacré à chaque type de mission par les deux animateurs des sites « Camargue ».

Missions	Nombre d'heures	Pourcentage
Gestion et contractualisation (GEST)	339	20 %
Evaluation des incidences (INCID)	132,5	8 %
Suivis et études scientifiques et techniques (SCIENT)	499	29 %
Information, communication et sensibilisation (COMM)	157,25	9 %
Gouvernance du site (GOUV)	244,75	14 %
Gestion administrative et financière (FINAN)	335	20 %
TOTAL	1 707,5	100 %

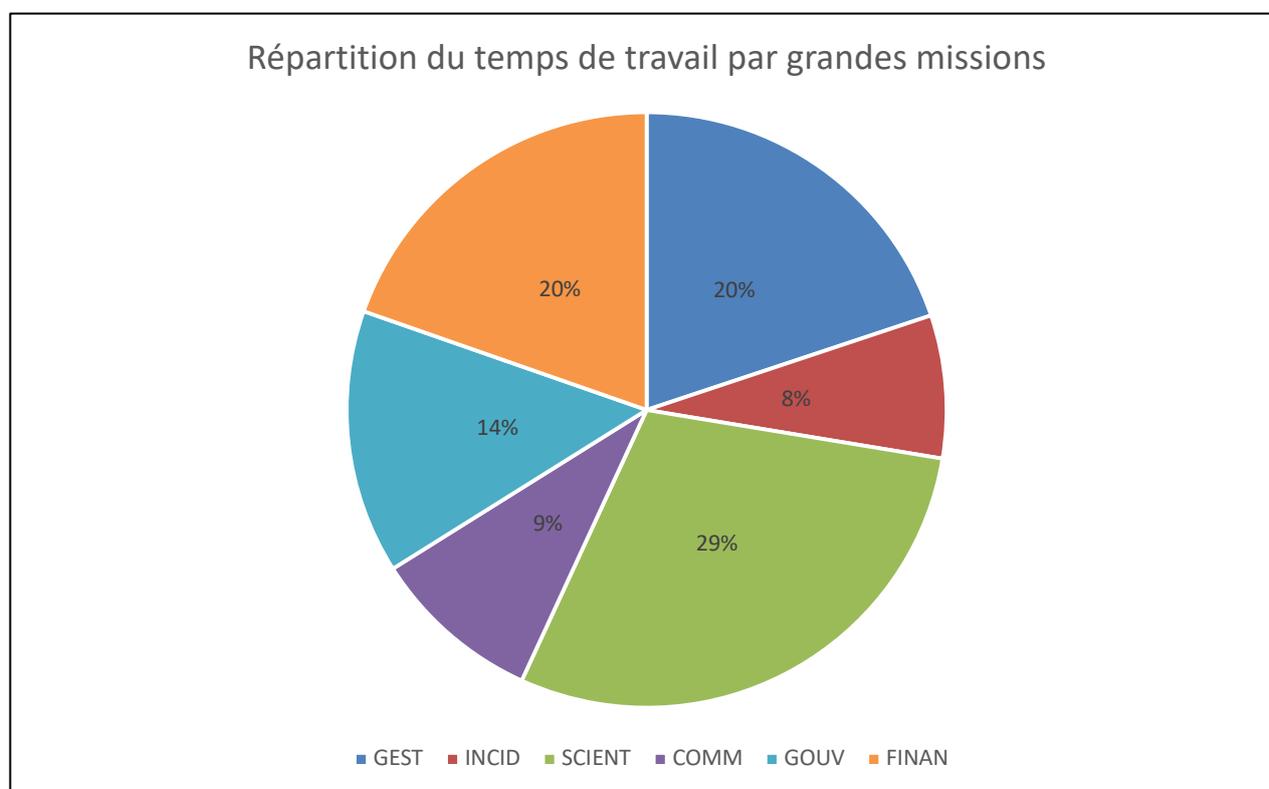


Figure 36 : Visualisation de la répartition du temps sur les différentes grandes missions

Les 3 missions ayant nécessité le plus de temps de travail sur la période concernée sont :

- 1) Les suivis et études scientifiques techniques (29%). Au sein de cette mission le travail a été majoritairement de préparer et participer à une étude de grande ampleur à savoir l'actualisation de la cartographie des habitats d'intérêt communautaire. De plus, l'encadrement d'une stagiaire sur l'évaluation de l'état de conservation des lagunes a été également chronophage. En plus de ces missions, de nombreux suivis sur le milieu marin ont pu être impulsés et un travail conséquent sur les bases de données a été réalisé.
- 2) La gestion et la contractualisation (20%) s'est traduit notamment par la mise en place de 2 contrats Natura 2000 avec des gestionnaires sur le site. A noter principalement la campagne MAEC 2023-2027 qui a débuté et a occupé une grande partie des missions des animateurs notamment à travers les réunions et la réalisation des diagnostics agricoles et des plans de gestion.
- 3) La gestion administrative et financière (20%) : Cette mission a occupé une part importante du temps d'animation du fait de nombreuses réunions et formations. Le traitement des mails ainsi que la saisie des données dans le SIT entre également en jeu dans cette partie.

Perspectives fin 2023 et 2024 :

La fin de l'année 2023 sera consacrée à finaliser la première demande de paiement concernant la période d'animation des sites 2022-2024. De plus, un suivi et une saisie des données des différents dossiers MAEC est attendue en cette fin d'année.

Au cours de l'année 2024, de nouveaux supports de communication seront réalisés et une part plus importante est attendue sur les missions communication, information et sensibilisation.

Concernant le volet Gestion et contractualisation, la réalisation et l'appui dans les dossiers administratifs pour les deux contrats Natura 2000 seront suivis. Une veille concernant les agriculteurs engagés en MAEC et la tenue des engagements sera également réalisée.

Le volet suivis et études scientifiques se poursuivra sur les mêmes bases qu'en 2023 avec l'encadrement d'un stagiaire et la participation à divers suivis en régie.

Enfin, dans le but d'élaborer au mieux la prochaine convention d'animation, diverses réunions sont prévues pour cerner avec précision les attentes du territoire et ainsi pouvoir impulser des actions importantes. Une part importante consacrée au montage de ce dossier est attendue. De même, une demande de solde sera effectuée en fin d'année pour clôturer la période d'animation 2022-2024.

Parc naturel régional

de

Camargue



Rapport d'activités Sites Natura 2000 « Camargue »

ZSC FR 9301592
ZPS FR 9310019

MARS 2022 – DECEMBRE 2022



RECU EN PREFECTURE
le 02/02/2024
Application agréée E-legalite.com

Table des matières

LE SITE NATURA 2000 ET LE DOCOB	4
L'ANIMATION	8
1. Gestion des habitats et des espèces et contractualisation	9
1.1. Animation des contrats Natura 2000	9
1.2. Animation des MAEC	11
1.3. Animation pour la gestion avec d'autres outils financier	11
2. Evaluation des incidences.....	12
2.1. L'accompagnement des porteurs de projets et les échanges avec les services de l'état	12
2.2. L'accompagnement des collectivités dans le cadre de la réalisation de documents d'urbanisme	13
2.3. L'accompagnement des organisateurs du Grand Raid Camargue dans le cadre de la charte des manifestations éco responsables du Parc naturel régional de Camargue.....	13
2.4. La veille relative aux infractions environnementales	13
3. Suivis et études scientifiques et techniques.....	15
3.1. Suivis et études réalisés en régie.....	15
3.2. Suivis et études sous traités	17
3.3. Etudes diverses suivies	17
4. Information, communication et sensibilisation.....	18
4.1. Outils de communication.....	18
4.2. Médias.....	19
4.3. Réunions et événementiel	21
5. Gouvernance du site	23
5.1. Gouvernance.....	23
5.2. Elaboration du volet marin du DOCOB Camargue.....	23
5.3. Vie du réseau	24
6. Gestion administrative et financière.....	25
6.1. Ingénierie financière	25
6.2. Facturation à la DDTM.....	25
6.3. Formations et séminaires	25
6.4. Autres.....	25
7. Synthèse	27

Table des illustrations

Tableau 1 : Objectifs de gestion sur le site Natura 2000 "Camargue"	6
Tableau 2 : Objectifs de conservation sur le site Natura 2000 "Camargue"	7
Tableau 3 : Contrats Natura 2000 sur le site "Camargue"	9
Figure 1 : Ilot à la Palissade restauré grâce au CN sable coquillé.....	10
Figure 2 : Nouvelle martelière dans le cadre du CN au Mas de la Cure	10
Figure 3 : Ilot de nidification + clôture créés sur la baisse de Chabrier	10
Figure 4 : Site du projet de canalisation entre le Paty et les Saintes.....	14
Figure 5 : Grand Raid de Camargue 2022	14
Figure 6 : Travaux sur le canal de Rousty	14
Figure 7 : Charte des manifestations écoresponsables signée avec le GRC pour l'année 2022.....	14
Figure 8 : Guide méthodologique de référence pour la mise en place de l'étude de l'habitat 1150-2*...	15
Figure 9 : Déchets observés sur la plage de Brasinvert - 27/04/2022.....	15
Figure 10 : Suivi ornitho sur le site de Brasinvert – Mars 2022	16
Figure 11 : Couverture de la lettre d'information n°7	18
Figure 12 : Parcelle lauréate.....	18
Figure 13 : Remise des prix du concours local – 04/11/2022	18
Figure 14 : Stand d'information lors du Grand Raid de Camargue – 29/10/2022	21
Figure 15 : Page de couverture du programme d'animation du PNR de Camargue 2023.....	21
Figure 18 : Formation prise de poste - Chargé de mission Natura 2000 (14/06/2022)	26
Figure 16 : Réunion des chargés de missions Natura 2000 des Bouches-du-Rhône (14/11/2022)	26
Figure 17 : Formation LPO (29/11/2022)	26

Préambule

LE SITE NATURA 2000 ET LE DOCOB

La Zone Spéciale de Conservation (ZSC) FR 9301592 proposée au titre de la directive « Habitats Faune Flore » et la Zone de Protection Spéciale (ZPS) FR 9310010, proposée au titre de la directive « Oiseaux » et toutes deux dénommées « Camargue » ont été respectivement désignées par arrêté du Ministère de l'Ecologie et du Développement Durable le 26 juin 2014 et le 3 octobre 2003.

Le DOCOB des sites Natura 2000 « Camargue » a été réalisé par le Parc naturel régional de Camargue sous la responsabilité du Préfet de Département, en concertation avec les partenaires locaux concernés. Il a été validé en comité de pilotage le 10 octobre 2011 et approuvé par arrêté préfectoral le 6 décembre 2011.

Le Syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional de Camargue anime le DOCOB de ces deux sites depuis cette date.

Mr Pierre RAVIOL, adjoint au Maire d'Arles et Mr André GROSSET, représentant du Préfet maritime sont élus co-Président lors du comité de pilotage du 11 Octobre 2022.

RAPPEL DES ENJEUX ET OBJECTIFS DU DOCOB

Quatre enjeux majeurs de conservation ont été définis sur les sites Natura 2000 « Camargue » :

- Maintenir ou restaurer l'hétérogénéité des zones humides camarguaises ;
- Assurer la protection et la gestion des habitats sensibles à l'extérieur des sites protégés du delta ;
- Optimiser les potentialités marines du delta du Rhône ;
- Soutenir les activités socio-économiques traditionnelles en favorisant des pratiques extensives.

Afin de poursuivre l'objectif principal que constitue le maintien ou le retour du bon état de conservation des habitats et espèces d'intérêt communautaire, cinq objectifs principaux ont été définis pour ce site :

- Améliorer les connaissances sur les habitats et espèces d'intérêt communautaire du site ;
- Préserver les secteurs sensibles et les zones importantes pour les habitats et espèces d'intérêt communautaire ;
- Mettre en place ou pérenniser une gestion favorable aux habitats et espèces d'intérêt communautaire ou des milieux attenants ;

- Restaurer les milieux favorables aux habitats et espèces d'intérêt communautaire ;
- Communiquer sur les habitats et espèces d'intérêt communautaire et leurs sensibilités.

Le tableau suivant présente l'ensemble des objectifs de gestion définis pour le site :

N° d'objectif de gestion	Intitulé
Améliorer les connaissances sur les habitats et espèces d'intérêt communautaire du site	
1	Améliorer les connaissances générales des espèces et habitats d'intérêt communautaire et préciser leur état de conservation sur le delta
2	Suivre et approfondir les connaissances sur les habitats et espèces maritimes
3	Mieux connaître le rôle de nurserie du Golfe de Beauduc
4	Suivre l'impact de la démoustication en Camargue
5	Identifier les corridors biologiques prioritaires, puis secondaires, des noyaux de populations d'espèces de l'annexe 2 de la DH (Cistude et Chiroptères notamment)
Préserver les secteurs sensibles et les zones importantes pour les habitats et espèces d'intérêt communautaire	
6	Proscrire les interventions mécaniques lourdes et préjudiciables à l'état de conservation des habitats et espèces d'intérêt communautaire ou patrimonial
7	Intégrer le plus en amont possible la conservation des habitats et espèces d'intérêt communautaire dans les projets d'aménagements
8	Préserver les corridors biologiques entre les noyaux de populations nécessiteuses (Cistude et Chiroptères notamment)
9	Maintenir les mosaïques d'habitats d'intérêt communautaire à l'échelle du delta
10	Maintenir de grandes unités fonctionnelles de roselières
11	Préserver le rôle de nurserie du Golfe de Beauduc
12	Sanctionner le chalutage illégal, optimiser la protection fonctionnelle du golfe de Beauduc (création d'une réserve marine) et protéger les herbiers de zostères
13	Eviter tout aménagement littoral perturbant le transit sédimentaire et les habitats littoraux et marins
14	Proscrire la circulation des 4x4, quads et motos sur les espaces littoraux sensibles
15	Maintenir ponctuellement les faiblesses structurelles du cordon dunaires et les graus naturels existants
16	Mettre en défens les sites de nidification de l'avifaune sensible notamment contre le dérangement et la prédation
17	Mettre en défens et protéger les sites de reproduction sensibles (Cistude et Chiroptères notamment)
18	Mettre en défens les zones d'habitats ou d'habitats d'espèces à haute valeur écologique et patrimoniale
19	Promouvoir le classement en EBC des secteurs boisés pour favoriser des habitats en forte diminution dans le delta
20	Prendre en compte les ripisylves dans les politiques de protection contre les inondations
21	Maintenir les boisements en bordures de plans d'eau, de roubines et de canaux
22	Favoriser la sénescence des boisements (ripisylves et pinèdes notamment)
23	Maintenir les berges naturelles fluviales et lagunaires
24	Maintenir l'activité salicole sur les milieux halophiles voués à cette activité
25	Maintenir et surveiller la topographie des montilles dunaires
26	Favoriser une gestion non interventionniste sur les très localisées mégaphorbiaies camarguaises

Mettre en place ou pérenniser une gestion favorable aux habitats et espèces d'intérêt communautaire ou des milieux attenants	
27	Maintenir une mise en eau printanière pour les oiseaux paludicoles sur les secteurs favorables
28	Maintenir l'équilibre hydrologique naturel sur les secteurs favorables (salinité, hydro-périodes...)
29	Diminuer les intrants d'origine agricole dans les milieux naturels
30	Développer la mise en œuvre de plans de gestion hydrologiques concertés locaux intégrant les objectifs de gestion des zones humides et des habitats d'intérêt communautaire
31	Maintenir un pâturage équilibré sur les milieux ouverts et menacés de fermeture
32	Maintenir des pratiques extensives et traditionnelles et éviter toute intensification des pratiques agricoles
33	Innover et proposer des modes de gestion des parcelles attractifs et favorable à la nidification de la Glaréole à collier
34	Favoriser les traitements bovins antiparasitaires non nocifs pour l'entomofaune
35	Réorganiser la fréquentation côtière pour maîtriser les impacts sur les habitats et espèces
36	Intensifier les programmes de renforcement du cordon dunaire sur les zones de recul littoral ou de perte d'habitats dunaires
37	Eviter le nettoyage mécanique des plages
38	Organiser des opérations de limitation des populations de Goéland leucopnée
39	Développer une synergie entre conservation des habitats et espèces d'intérêt communautaire et les activités potentiellement dangereuses
40	Limiter la mortalité des infrastructures anthropiques (routes, pompes etc.) sur les différentes espèces d'intérêt communautaires concernées (Chiroptères, Cistudes ...)
41	Mettre en œuvre la Charte forestière du PNR Camargue en développant notamment l'élaboration de Plans Simples de Gestion sur les espaces boisés, et notamment littoraux
42	Elaborer un cahier des charges type d'entretien des canaux et roubines intégrant la conservation des espèces patrimoniales
43	Limiter la prolifération des espèces invasives (sur les zones non touchées prioritairement)
Restaurer les milieux favorables aux habitats et espèces d'intérêt communautaire	
44	Améliorer de la qualité de l'eau et des sédiments des bras du Rhône et dans le delta
45	Restaurer les variations hydrologiques naturelles sur des secteurs sans enjeux majeurs pour les oiseaux paludicoles nicheurs
46	Restaurer les berges fluviales et lagunaires
47	Aménager de nouveaux sites de nidification pour les oiseaux nicheurs coloniaux
48	Restreindre les éclairages nocturnes sur les bâtiments favorables aux chiroptères
49	Restaurer les corridors biologiques entre les noyaux de populations d'espèces d'intérêt communautaire de l'annexe 2 de la DH (Cistude et Chiroptères notamment)
50	Reconstituer de grandes unités de roselières sur les secteurs favorables et/ou dégradés
51	Reconstituer des boisements en bordures de plans d'eau, de roubines et de canaux sur les secteurs favorables et/ou dégradés
52	Lancer des opérations mécaniques d'entretien ou d'ouverture d'habitats d'intérêt communautaire dégradés sur les secteurs fermés ou en cours de fermeture puis installer un pâturage équilibré
53	Lutter contre les espèces invasives installées dans les secteurs prioritaires
Communiquer sur les habitats et espèces d'intérêt communautaire et leurs sensibilités	
54	Mettre en œuvre des campagnes de sensibilisation sur la fragilité des milieux et/ou espèces, sur les zones de conflits d'usages en priorité
55	Promouvoir le cahier des charges type d'entretien des canaux et roubines intégrant la conservation des espèces patrimoniales

Tableau 1 : Objectifs de gestion sur le site Natura 2000 "Camargue"

Les objectifs de conservation ont été définis et hiérarchisés de la manière suivante :

<p style="writing-mode: vertical-rl; transform: rotate(180deg);">OBJECTIFS DE PRIORITE TRÈS FORTE</p>	<p>OC Préserver et améliorer l'état de conservation des habitats d'intérêt communautaire OC 3 – Habitats lagunaires OC 4 - Habitats halophiles OC 5 – Habitats dunaires OC 6- Habitats palustres OC 7- Habitats de pelouses</p> <p>OC Conservation des habitats d'oiseaux de l'annexe 1 de la Directive « Oiseaux » OC 14 – Habitats favorables aux laro-limicoles OC 15 – Habitats favorables aux oiseaux paludicoles</p> <p>OC Conservation des habitats de vertébrés de l'annexe 2 de la Directive « Habitats » OC 18 – Habitats favorables à la Cistude d'Europe OC 21 – Habitats favorables aux Chiroptères</p> <p>OC Objectifs de conservation transversaux OC 23- Adopter un schéma de protection du trait de côte à l'échelle de l'unité sédimentaire</p>
<p style="writing-mode: vertical-rl; transform: rotate(180deg);">OBJECTIFS DE PRIORITE FORTE</p>	<p>OC Préserver et améliorer l'état de conservation des habitats d'intérêt communautaire OC 1 –Habitats marins OC 2 – Habitats littoraux OC 8 – Habitats prairiaux humides OC 10 – Ripisylves</p> <p>OC Conservation des habitats d'oiseaux de l'annexe 1 de la Directive « Oiseaux » OC 11 – Optimiser les conditions d'accueil générales de l'avifaune en Camargue OC 13- Habitats favorables aux oiseaux arboricoles</p> <p>OC Conservation des habitats de vertébrés de l'annexe 2 de la Directive « Habitats » OC 20 – Suivi standardisé du retour de la Loutre OC 22 – Habitats favorables aux poissons</p> <p>OC Objectifs de conservation transversaux OC 24 – Veille et lutte planifiée contre l'envahissement par les espèces végétales et animales introduites OC 25 – Suivi scientifique des habitats et espèce d'intérêt communautaire OC 27 – Proposer une modification des périmètres du site NATURA 2000</p>
<p style="writing-mode: vertical-rl; transform: rotate(180deg);">OBJECTIFS DE PRIORITE MOYENNE</p>	<p>OC Conservation des habitats d'oiseaux de l'annexe 1 de la Directive « Oiseaux » OC 12 – Habitats favorables aux anatidés hivernants</p> <p>OC Conservation des habitats d'invertébrés de l'annexe 2 de la Directive « Habitats » OC 17 – Habitats favorables à la Cordulie à corps fin</p> <p>OC Conservation des habitats de vertébrés de l'annexe 2 de la Directive « Habitats » OC 19 – Habitats favorables au Castor d'Eurasie</p> <p>OC Objectifs de conservation transversaux OC 26 – Suivi et évaluation des mesures du DOCOB</p>
<p style="writing-mode: vertical-rl; transform: rotate(180deg);">OBJECTIFS DE PRIORITE FAIBLE</p>	<p>OC Préserver et améliorer l'état de conservation de l'habitat OC 9 – Habitats prairiaux de fauche</p> <p>OC Conservation des habitats d'invertébrés de l'annexe 2 de la Directive « Habitats » OC 16- Habitats favorables à la Lucane cerf-volant et au Grand Capricorne</p>

Tableau 2 : Objectifs de conservation sur le site Natura 2000 "Camargue"

L'ANIMATION

En tant que collectivité et au regard de ses compétences et de son périmètre d'intervention, le Parc naturel régional de Camargue est la structure animatrice des sites Natura 2000 « Camargue » depuis le début de l'animation du DOCOB en 2011.

L'animation des sites est financée à hauteur d'1,5 ETP à partir du 01/03/2022. David LAZIN a assuré l'animation des sites « Camargue » de 2012 à 2018, entre Juin 2019 et Juin 2021, c'est Cécile MONCOURTOIS qui a repris l'animation des sites « Camargue ». Depuis le 01/03/2022, c'est Alexandre CRESTEY qui a en charge l'animation des sites (1 ETP), accompagné dans un premier temps par Tatiana FUENTES (Mars à Juin 2022) puis par Juliette LANGLOIS depuis le 01/09/2022 (0,5 ETP).

Les missions de la structure animatrice du DOCOB s'articulent autour des volets suivants :

- Gestion des habitats et des espèces et contractualisation ;
- Evaluation des incidences ;
- Suivis et études scientifiques et techniques ;
- Information, communication et sensibilisation ;
- Gouvernance du site ;
- Gestion administrative et financière.

Le présent rapport concerne la période du 01/03/2022 au 31/12/2022.

1. Gestion des habitats et des espèces et contractualisation

1.1. Animation des contrats Natura 2000

Suite à une période de 8 mois sans animation sur les sites « Camargue », le premier travail a été de reprendre et de clôturer les contrats Natura 2000 encore en cours. Par la suite un contrat a pu être mis en œuvre et d'autres sont en projet. Le tableau suivant rassemble l'ensemble des contrats Natura 2000 réalisés ou en projet sur le site Natura 2000 « Camargue », ainsi que leur état d'avancement.

Concernant le CN2000 « Restauration d'un îlot de nidification » sur le site de la Palissade. Ce dernier n'a pas pu être réalisé en 2019 et 2020 du fait de la pandémie de COVID-19 et par l'impossibilité de mettre en assec le clos d'argent. En 2021, aucune animation n'a pu être assurée sur les sites « Camargue ». Par conséquent, et à travers la signature d'un avenant, il a été décidé de déplacer le lieu de l'intervention sur la baisse de Chabrier et d'opter pour la création d'un îlot de nidification. Cet îlot a pu être créé en 2022, il sera finalisé début 2023 par la mise en place de sable coquillé sur l'îlot.

Bénéficiaire	Site	Montant	Mesures concernées	Mesures DOCOB	Objectif	Avancement
PNR Camargue	Rousty	59 512,5 €	N14Pi N14R	CN02 CN01	Améliorer la gestion hydraulique par restauration de berge et pose d'ouvrages. Gestion des ouvrages.	Dossier soldé
PNR Camargue	La Palissade Les EMSC Les Salins de Fos Les Salins d'Aigues Mortes	17 124,54 €	N23Pi	CN12	Achat et livraison de sable coquillier visant à restaurer des îlots de nidification	Dossier soldé
Maison du Cheval Camargue	Mas de la Cure	6 408 €	N14Pi	CN02	Restauration de 3 martelières permettant de gérer les niveaux d'eau sur le marais de la Cantine	Dossier soldé
PNR Camargue	La Palissade	14 985,12 €	N23 Pi	CN12	Création d'un îlot de nidification	En cours
RNN de Camargue	Secteur Amphise - Badon	/	N12Pi N14Pi	CN02 CN03	Restauration de martelières et curage localisé des canaux	En projet
Maison du Cheval Camargue	Mas de la Cure	/	N12Pi N14Pi	CN02 CN03	Restauration de martelières et curage localisé des canaux	En projet

Tableau 3 : Contrats Natura 2000 sur le site "Camargue"

Nombre d'heures consacrées	Nombre de jours consacrés
73,5 h	9,8 j

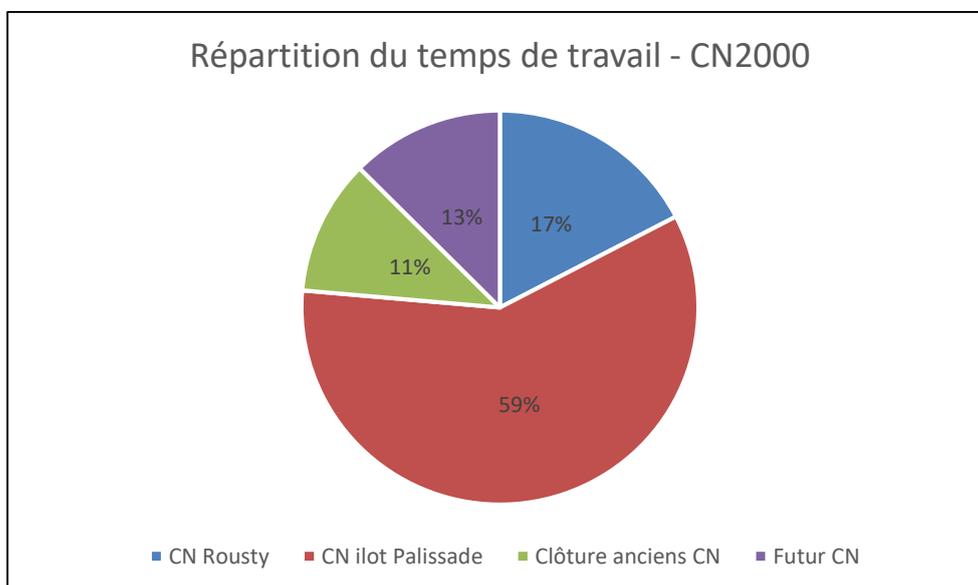


Figure 1 : Ilot à la Palissade restauré grâce au CN sable coquillé



Figure 2 : Nouvelle martelière dans le cadre du CN au Mas de la Cure



Figure 3 : Ilot de nidification + clôture créés sur la basse de Chabrier

1.2. Animation des MAEC

Cette année 2022 a été consacrée à la préparation de la future campagne MAEC 2023-2027 au travers notamment la participation à de nombreuses réunions et formations en interne mais également avec les services de l'Etat (Commission agriculture, CRAEC, réunions DRAAF et DDTM). Le chargé de mission Natura 2000 vient en appui, avec l'aide du chargé de mission « Trois Marais », à la chargée de mission Agriculture du PNR pour la rédaction des appels à projets pour l'animation des MAEC et pour l'élaboration du PAEC.

Le temps consacré à cette mission a permis également de prioriser des secteurs à enjeux au sein du site Natura 2000 « Camargue » pour pouvoir accompagner au mieux certains agriculteurs dans la réalisation de leur diagnostic d'exploitation et plan de gestion.

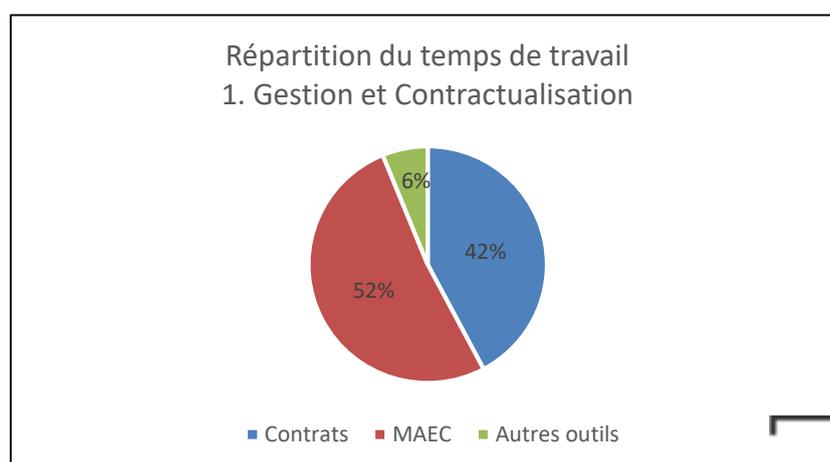
Nombre d'heures consacrées	Nombre de jours consacrés
88 h	11,7 j

1.3. Animation pour la gestion avec d'autres outils financier

Deux principales actions ont été réalisées ou suivies dans le cadre d'autres outils financiers que Natura 2000 :

- Le projet de plantation de haies en parcelles agricoles financé par l'Agence de l'Eau : ce projet piloté par le Parc naturel régional de Camargue en partenariat avec la Tour du Valat, la Chambre d'agriculture, le GCP, vise, par la plantation de haies, à limiter l'incursion des flamants roses dans les rizières et favoriser la biodiversité en parcelles agricoles, et notamment le déplacement des chiroptères par la création de corridors écologiques ;
- L'appui à l'élaboration du Plan de gestion des Etangs et Marais des Salins de Camargue (propriété du Conservatoire du Littoral), secteur situé au cœur du site Natura 2000 « Camargue » et dont la conservation est primordiale notamment par l'interface terre-mer qu'il permet.

Nombre d'heures consacrées	Nombre de jours consacrés
10,5 h	1,4 j



2. Evaluation des incidences

La mission d'accompagnement des porteurs de projets dans le cadre de l'évaluation des incidences Natura 2000 comprend plusieurs volets sur la période concernée.

2.1. L'accompagnement des porteurs de projets et les échanges avec les services de l'état

Les projets suivants ont été analysés vis-à-vis des listes nationale et locales d'évaluation des incidences Natura 2000 mais également vis-à-vis du code de l'environnement, de l'urbanisme, de la loi sur l'eau, et des autres réglementations existantes. Des projets ne dépendant d'aucune réglementation ont aussi pu être étudiés vis-à-vis des enjeux habitats-espèces potentiellement concernés. Enfin, de nombreux échanges ont été réalisés avec différents bureaux d'études dans le cadre de certains de ces projets, avec transmission des données naturalistes existantes ou encore accompagnement dans la définition de mesures compensatoires.

- Projet de contournement autoroutier d'Arles ;
- Démoustication 2022 ;
- Demandes de survol de drones ;
- Projet de renforcement des digues du Grand Rhône à Salin de Giraud
- Dérogation effarouchement Flamants roses ;
- Schéma Départemental de Gestion Cynégétique des Bouches-du-Rhône (SDGC) ;
- Analyse risque pêche
- Antenne téléphonique secteur Emphise-Beauduc
- Archéologie sous-marine au large des Saintes
- Concours de pêche au thon
- Confortement des berges de la RD37
- Décorsetage du Petit Rhône
- Travaux de canalisation eau potable entre le Paty et les Saintes
- Travaux sur l'épi Ouest du port des Saintes
- Projets éoliens offshore
- Schéma Régional de Gestion Sylvicole

Manifestations sportives :

- Accompagnement du Thon club de Port St Louis
- Tour de la Provence (cyclisme professionnel)
- Concours de pêche hauturière du club saintois.

2.2. L'accompagnement des collectivités dans le cadre de la réalisation de documents d'urbanisme

Ce volet a peu été abordé sur la période concernée car il n'y a pas eu d'élaboration, révision ou actualisation de PLU sur les 3 communes du site Natura 2000.

2.3. L'accompagnement des organisateurs du Grand Raid Camargue dans le cadre de la charte des manifestations éco responsables du Parc naturel régional de Camargue

Depuis 2016, le Grand Raid de Camargue est engagé dans la charte des manifestations éco responsables à travers près de 50 engagements portant sur diverses thématiques : la qualité de l'accueil des participants et la qualité de l'organisation, protéger les milieux naturels et les ressources, communiquer responsable, produire et consommer responsable, réduire la consommation d'énergie, valoriser le territoire. Ce travail d'accompagnement consiste à préparer la charte en amont de la manifestation annuelle en essayant d'y intégrer de nouveaux engagements chaque année puis d'évaluer ensuite la mise en œuvre de la charte le jour J et formuler des recommandations si nécessaires pour l'édition suivante. Sur la période, l'édition 2022 a eu lieu le 29/10/2022.

2.4. La veille relative aux infractions environnementales /pollutions accidentelles sur le site Natura 2000

- Travaux sur canal de Rousty au niveau de l'Etang de Vaccarès
- Curage du canal de Fumemorte
- Création d'étang chez un particulier

Nombre d'heures consacrées	Nombre de jours consacrés
196 h	26,1 j

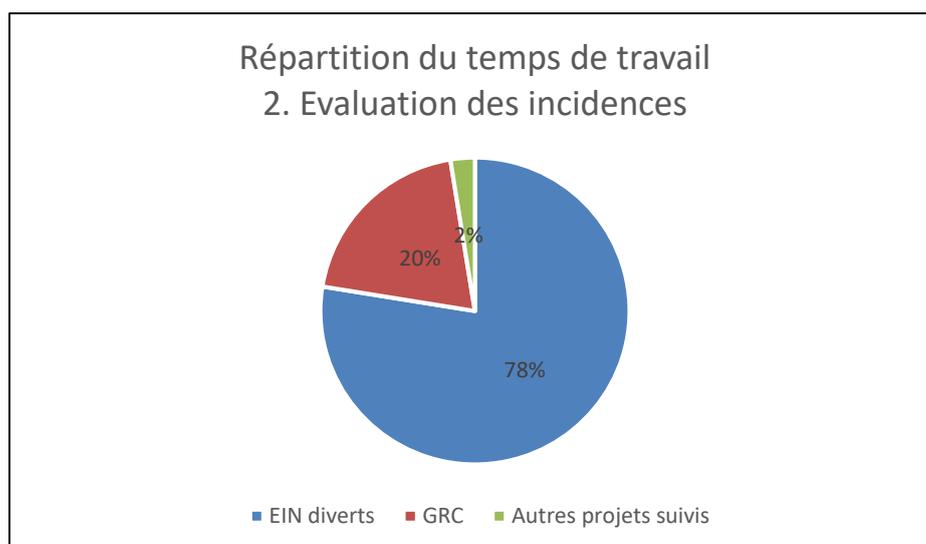




Figure 4 : Site du projet de canalisation entre le Paty et les Saintes



Figure 5 : Grand Raid de Camargue 2022



Figure 6 : Travaux sur le canal de Rousty

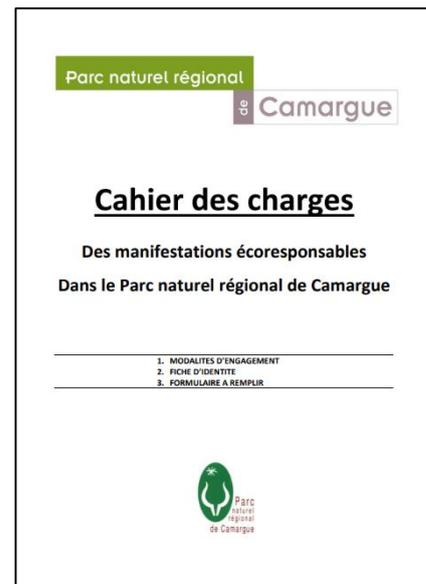


Figure 7 : Charte des manifestations écoresponsables signée avec le GRC pour l'année 2022

3. Suivis et études scientifiques et techniques

3.1. Suivis et études réalisés en régie

Evaluation de l'état de conservation des lagunes côtières méditerranéennes (1150-2*)

Dans le cadre du projet européen Life MarHa, une étude est en cours à l'échelle de la façade méditerranéenne et de la Corse dans le but d'évaluer l'état de conservation de l'habitat d'intérêt communautaire : Lagunes côtières méditerranéennes (1150-2*). Cette étude à large échelle se réalise à l'aide d'un guide méthodologique qui cible 12 indicateurs à tester sur des lagunes pilotes pour pouvoir analyser au mieux l'état de conservation. Au sein du site Natura 2000 « Camargue », 16 lagunes sont répertoriées dans le but d'être échantillonnées.

Dans le cadre de la convention d'animation 2022-2024 des sites Natura 2000 « Camargue », 2 stagiaires sont prévus d'une durée de 4 mois (1 en 2023 et 1 en 2024). Leur travail sera de mettre en application l'indicateur 4/6/7/8 et 9 sur les 16 lagunes concernées.

Le travail de l'année 2022 a été consacré à préparer la venue du stagiaire de 2023 au travers la publication de l'offre de stage et l'analyse des candidatures. De plus, de nombreuses réunions ont été réalisées par l'animateur pour comprendre le projet et s'inscrire dans cette coopération à grande échelle. La mise en application des autres indicateurs a également été suivie par l'animateur.



Figure 8 : Guide méthodologique de référence pour la mise en place de l'étude de l'habitat 1150-2*

Suivi macro déchets Brasinvert :



Figure 9 : Déchets observés sur la plage de Brasinvert - 27/04/2022

Depuis 2020, le Parc naturel régional de Camargue réalise le suivi des macrodéchets sur le site de Brasinvert, à l'embouchure du Petit- Rhône. Cette action, pilotée par l'animatrice du site et réalisée selon le protocole européen OSPAR de la DCSMM donne lieu à 4 suivis par an. Ces derniers consistent à ramasser l'ensemble des déchets sur un transect de 100 m de plage puis les caractériser en les classant selon différentes catégories. L'objectif est à la fois de nettoyer régulièrement la portion de plage suivie, mais également d'évaluer les quantités et la nature des déchets échoués sur les plages de Camargue, amenés à la fois par la mer et le Rhône. A terme, ces suivis menés à l'échelle européenne visent à identifier les sources générant le plus de déchets se retrouvant dans la nature afin de pouvoir agir sur ces filières et réduire ainsi ces pollutions impactant les écosystèmes littoraux et marins.

Suivis ornitho :

Au cours de l'année 2022, plusieurs suivis et comptages ornitho ont été réalisés sur les sites en gestion par le PNR de Camargue, pour la plupart propriété du Conservatoire du Littoral. Ces suivis sont réalisés mensuellement et il vise à inventorier toutes les espèces d'oiseaux détectés avec une priorité pour les espèces des zones humides (Anatidés, Laridés, Ardéidés, Charadriidés, Scolopacidés...). La plupart de ces espèces sont d'intérêt communautaire et certaines d'entre elles sont prioritaires ce qui permet de suivre de manière régulière ces espèces pour envisager par la suite des travaux ou contrat Natura 2000 visant la préservation des populations.

L'animateur a pu suivre de manière régulière le site de Rousty et en complément des agents du conservatoire, les sites de Mas neuf du Vaccarès, Brasinvert et Icard.

Les résultats laissent apparaître une forte attractivité des lagunes et autres zones humides pour l'alimentation et le repos des espèces migratrices. La roselière du domaine de Rousty s'avère être un habitat d'espèces d'intérêt majeur pour la conservation des passereaux paludicoles. Des rares observation de Cygne de Bewick en Camargue sont également réalisés sur le marais de Rousty.

A la suite de ces inventaires, un temps est consacré à la saisie de données sur le site Géonature, en lien avec la base de données Silène.



Figure 10 : Suivi ornitho sur le site de Brasinvert – Mars 2022

Enfin, un certain nombre de suivis scientifiques et d'études sont menés chaque année en régie par le Parc naturel régional de Camargue.

Sur la période concernée, du temps a pu être consacré à la planification et la mise en œuvre de différents suivis à la fois sur la partie terrestre que marine du site :

- Suivi des gîtes à chiroptères, en lien avec l'animatrice du site Natura 2000 « Rhône aval » et le GCP ;
- Suivi cétacés et oiseaux marins, en lien avec la Chargée de mission littoral et milieu marin du Parc ;
- Suivi Loutre au niveau du Petit Rhône, en lien avec l'animatrice du site Natura 2000 « Petit Rhône ».

Nombre d'heures consacrées	Nombre de jours consacrés
296 h	39,4 j

3.2. Suivis et études sous traités

Du temps a également été consacré à la mise en œuvre et au suivi d'études sous-traitées.

- Suivi annuel de la reproduction de la Glaréole à collier en Camargue : Ce suivi annuel est financé dans le cadre de la convention d'animation du site. Il est réalisé par la Tour du Valat et donne lieu à la production d'un rapport détaillant le protocole de suivi, le bilan de la reproduction par site (nombre de colonies, effectifs, succès reproducteur, causes d'abandon observées, phénologie, habitat) et les actions de conservation mises en place ;
- Mise en place de l'actualisation de la cartographie des habitats terrestres d'intérêt communautaire du site Natura 2000 : Rédaction du CCTP, accompagnement dans la rédaction du marché public, choix du candidat et réunions de concertation avec les partenaires pour faciliter la mise en place.

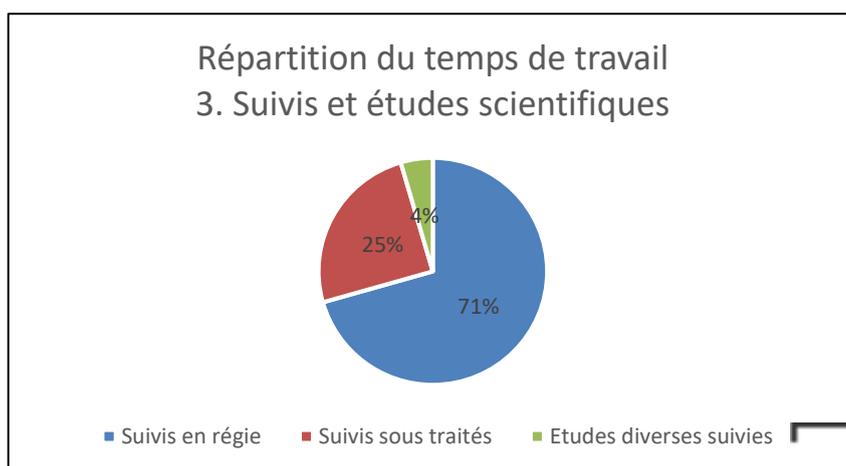
Nombre d'heures consacrées	Nombre de jours consacrés
104 h	13,8 j

3.3. Etudes diverses suivies

Enfin, de nombreuses autres études et programmes scientifiques ont été suivis sur la période concernée :

- Suivi des déchets protocole OSPAR de la DCSMM réalisé par le PNR de Camargue au niveau de l'embouchure du Grand Rhône ;
- Programme Larimed, porté par le CEN LR ;
- Pêche scientifique visant l'Anguille d'Europe portée par l'OFB sur le domaine des Grandes Cabanes du Vaccarès
- Restauration du fonctionnement hydraulique sur le site des EMSC, porté par les agents du Conservatoire du littoral au PNR de Camargue ;
- Suivi des actions liées au programme Life Marha, porté par l'OFB

Nombre d'heures consacrées	Nombre de jours consacrés
19 h	2,5 j



4. Information, communication et sensibilisation

4.1. Outils de communication

Au cours de l'année 2022, la 7^e lettre d'information des sites Natura 2000 en basse vallée du Rhône a été réalisée. Le travail pour aboutir à ce document a été de rédiger les articles et procéder à la mise en forme avec l'imprimeur. Ce travail s'est effectué en collaboration avec les autres animateurs des sites Natura 2000 animés par le PNR de Camargue.

Du temps a également été consacré à la diffusion de cette lettre d'information et à d'autres outils de communication déjà existants (posters, plaquettes techniques, etc.) auprès de divers publics.

Figure 11 : Couverture de la lettre d'information n°7



Un travail autour d'un autre outil de communication a également été effectué par l'animateur. Il s'agit de l'organisation, avec le Syndicat Mixte de la Camargue Gardoise, du concours général agricole des pratiques agro-écologiques – spécialité Prairies et Parcours. Ce concours vise, au sein de la Réserve de Biosphère de Camargue, à solliciter des agriculteurs qui exercent des pratiques vertueuses pour l'environnement et ainsi valoriser les prairies ayant le meilleur équilibre agro-écologique. En 2022, quatre candidats ont concouru, présentant chacun une parcelle. Le lauréat est désigné par un jury d'expert et il est situé au sein du site Natura 2000 « Camargue » sur la commune des Saintes-Maries-de-la-Mer.



Figure 12 : Parcelle lauréate



Figure 13 : Remise des prix du concours local – 04/11/2022

4.2. Médias

Une communication des diverses actions menées a été réalisée dans différents médias (site internet Natura 2000 et site internet du Parc, Page Facebook du Parc, Lettre des lagunes du PRL, etc.).

- Suivi de la reproduction de la Glaréole à collier (2022)



Parc naturel régional de Camargue
le 24 janvier à 09:00

[2022 : Une bonne année pour les Glaréoles !]

Dans le cadre de l'animation du site Natura 2000 « Camargue », un suivi des populations de Glaréole à collier est réalisé par la Tour du Valat et piloté depuis 2017 par le Parc naturel régional de Camargue qui finance en partie l'opération. L'objectif de ce suivi annuel vise à recenser les effectifs reproducteurs et d'évaluer le succès de reproduction.

Habitant les milieux ouverts, en France, l'essentiel de la population Glaréole à collier (*Glaucophaea tricolor*) se trouve en Camargue et ses environs, où elle peut y être observée d'avril à septembre. Les faibles effectifs présents dans le delta s'expliquent par une reproduction qui dépend de conditions bien particulières. Ses principales menaces sont la prédation, le dérangement humain et la submersion des colonies. C'est dans ce cadre qu'un suivi de la population migratrice a été initié en 2000.

L'année 2022 a été particulièrement remarquable, avec 130 couples dénombrés répartis en 12 colonies. Cette année est déterminante car c'est une des rares années où le succès de reproduction observé contribue à la survie de l'espèce.

Face à ces enjeux, il est important d'assurer la quiétude des sites de nidification par une gestion et protection adaptée, éviter les inondations et favoriser le pâturage tardif (jusqu'au mois de mai). Le dispositif Natura 2000 peut accompagner la mise en œuvre de ce type d'action par des aides financières (contrats Natura 2000, MAEC...).

© V. Kayser
#ParcnaturelregionaleduCamargue #Natura2000 #glareoleacollier

Vous, Lucie Schaeffer, Syl Ceyste et 54 autres personnes 1 partage



Rechercher :

Découvrir Natura 2000 Les sites du Parc Natura 2000 et vous

Accueil > Les sites du Parc > Le site Camargue > La vie du site > 2022 : Une année prometteuse pour les Glaréoles

2022 : Une année prometteuse pour les Glaréoles

Le suivi des populations de Glaréole à collier (*Glaucophaea tricolor*) et la gestion et protection de leurs sites de nidification s'avèrent être un enjeu prioritaire au sein du site Natura 2000 « Camargue ». Habitant les milieux ouverts, en France, l'essentiel de la population se trouve en Camargue et ses environs, où elle peut y être observée d'avril à septembre. Les faibles effectifs présents dans le delta s'expliquent par un succès de reproduction qui dépend de conditions bien particulières. Ses principales menaces sont la prédation, le dérangement humain et la submersion des colonies. C'est dans ce cadre qu'un suivi de la population migratrice a été initié en 2000. Mené successivement par le Conservatoire d'Espaces Naturels de PACA et La Tour du Valat, il est, depuis 2017, financé en partie par le PNRC dans le cadre de l'animation du site Natura 2000 « Camargue ». L'objectif de ce suivi annuel vise à recenser les effectifs reproducteurs et d'évaluer le succès de reproduction.

L'année 2022 a été particulièrement remarquable comme le démontre les résultats. En effet, 130 couples ont été dénombrés, chiffre qui est le plus élevé depuis l'initiation du suivi et il est accompagné d'un succès reproducteur très bon (1,4 jeunes à l'envol / couple). De plus, 12 colonies ont pu être inventoriées, chiffre également plus élevé par rapport aux années précédentes. Il est envisagé que cette année exceptionnelle est le fruit d'une année très sèche qui a permis l'installation dans des marais asséchés qui n'ont pas été dérangés. De nombreux espaces protégés ont été utilisés ce qui a permis à la fois une absence de dérangement, et l'accès à la ressource grâce aux étangs mis en eau alentours. Cette année est déterminante car c'est une des rares années où le succès de reproduction observé contribue à la survie de l'espèce. En effet, d'après les travaux de Vincent-Martin (2007), la population française ne serait viable qu'au-dessus d'un seul d'un jeune produit par couple. Ces suivis annuels mettent l'accent sur le besoin urgent de préserver les habitats de l'espèce, et en particulier ceux qui subissent de fortes pressions anthropiques.

Face à ces enjeux, il est important d'assurer la quiétude des sites, éviter les inondations et favoriser le pâturage tardif (jusqu'au mois de mai). Le dispositif Natura 2000 peut accompagner la mise en œuvre de ce type d'action par des aides financières (contrats Natura 2000, MAEC...).

Crédits photos : © V. Kayser

<https://pnr-camargue.n2000.fr/les-sites-du-parc/le-site-camargue/la-vie-du-site/2022-une-année-prometteuse-pour-les-glareoles>

- Labellisation et déroulement du Grand Raid de Camargue 2022



Rechercher :

Découvrir Natura 2000 Les sites du Parc Natura 2000 et vous

Accueil > Les sites du Parc > Le site Camargue > La vie du site > Le Grand Raid de Camargue revient avec de nouveaux parcours en 2022 !

Le Grand Raid de Camargue revient avec de nouveaux parcours en 2022 !

En 2022, le Grand Raid s'est déroulé sans sa totalité au cœur du site Natura 2000 « Camargue » sur les espaces naturels protégés du Conservatoire du Littoral et sur les terrains de la Cie des Salins du Midi à Salin-de-Giraud.

C'est sous un beau soleil que les coureurs ont pu évoluer au cœur des marais salants ouverts exceptionnellement pour l'événement.

C'est manifestation labellisée écoresponsable par le Parc depuis 2016 a fait l'objet d'un accompagnement par le chargé de mission Natura 2000 « Camargue », notamment sur le choix du tracé des circuits afin d'en limiter les impacts sur l'environnement dans cet espace sensible.

Afin de procéder à la labellisation, une charte est signée par le Parc et l'organisateur de l'événement. Dans le cadre de cette charte, près de 50 engagements ont été pris par l'organisateur sur des thématiques variées : proposer un accueil et une organisation de qualité, protéger les milieux naturels et les ressources, communiquer responsable, produire et consommer responsable, réduire la consommation d'énergie ou encore valoriser le territoire.

Cette collaboration avec le Grand Raid de Camargue permet ainsi de concilier la présence d'événements sportifs sur le territoire avec la préservation des espèces et habitats naturels du site Natura 2000 « Camargue ».

Pour en savoir plus, n'hésitez pas à consulter le site de l'organisation : <https://grandraidcamargue.fr/>

Vous, Lucie Schaeffer, Léna Collet et 34 autres personnes 2 commentaires 9 partages



Parc naturel régional de Camargue
29 octobre 2022

Le Grand Raid de Camargue : une manifestation sportive écoresponsable dans le Parc de Camargue !

Cette année le Grand Raid s'est déroulé dans sa totalité au cœur du site Natura 2000 « Camargue » sur les espaces naturels protégés du Conservatoire du Littoral et sur les terrains de la Cie des Salins du Midi à Salin-de-Giraud.

Cette manifestation labellisée par le Parc écoresponsable a fait l'objet d'un accompagnement par le chargé de mission Natura 2000 « Camargue » Alexandre Crestey, notamment sur le choix du tracé des circuits afin d'en limiter les impacts sur l'environnement dans cet espace sensible. Il a même participé au circuit de 21 kms ! C'est sous un beau soleil que les coureurs ont pu évoluer au cœur des marais salants ouverts exceptionnellement pour l'événement.

Merci à toute l'équipe du Grand Raid et particulièrement à son représentant Laurent Grenier qui œuvre avec le Parc depuis plusieurs années à l'organisation de cette manifestation. Merci à la mairie annexe de Salin de Giraud, à la Cie des Salins du Midi et à tous les bénévoles des associations du village pour leur investissement.

Vous, Lucie Schaeffer, Léna Collet et 34 autres personnes 2 commentaires 9 partages

REÇU EN PRÉFECTURE

le 02/02/2024

Application agréée E-legalite.com

99_DE-013-251302295-20240131-CS_2024_005


Parc naturel régional de Camargue
 28 octobre 2022

[Le Grand Raid de Camargue, c'est Demain !] 🏃🏻‍♂️🏃🏻‍♀️

Créé en 2015, le **Grand Raid de Camargue** est la première manifestation sportive reconnue par le Parc naturel régional de Camargue **manifestation ecoresponsable** pour son engagement avec les acteurs locaux à valoriser le territoire, tout en prenant en compte les enjeux écologiques des espaces naturels parcourus.

Elle permet aux coureurs(euses) de traverser les Étangs et Marais des Salins de Camargue. À cet effet, une convention a été signée en ce sens entre le Conservatoire du Littoral et les trois gestionnaires des terrains (Tour du Valat – Parc de Camargue– Réserve naturelle nationale de Camargue)

Différents parcours sont proposés : 12km -21km -30 km – 42km et 77km pour les plus courageux ! 🏃

Chaque course bénéficiera d'un accès à la mer afin que chacun(e) puisse admirer les divers paysages de Camargue.

L'équipe du Parc de Camargue vous attend sur son stand aux ares de Salin de Giraud à partir de 7h00 demain matin !

Bonne course à toutes et à tous ! 🍀

📍 : <https://grandraidcamargue.fr/>

#Parcnaturelregionaldecamargue #GrandraiddeCamargue #ConservatoireduLittoral #TourduValat #ReservenaturelleenationaledeCamargue #Natura2000 #Coursepedestre #Camargue

<https://pnr-camargue.n2000.fr/les-sites-du-parc/le-site-camargue/la-vie-du-site/grc-2022>

- Création d'un nouvel îlot dans le cadre d'un Contrat Natura 2000


Parc naturel régional de Camargue
 28 septembre 2022

[Création d'un îlot de nidification pour les oiseaux au domaine de la Palissade !] 🦅

L'équipe du Parc naturel régional de Camargue a créé, dans le cadre d'un contrat « Natura 2000 Camargue », un îlot pour favoriser la reproduction des Laro-Limicoles (sternes, avocettes et mouettes) sur le domaine de la Palissade à Salin-de-Giraud.

D'une superficie de 15m² cet îlot protégera les oiseaux des prédateurs pendant la période sensible de reproduction et d'élevage des poussins. De type ovoïde il est orientée dans le sens du vent dominant afin que le maximum de la superficie soit à l'abri des embruns. Financé par Natura 2000, cet îlot s'inscrit dans un ensemble de sites dédiés à la reproduction des oiseaux protégés, aménagés en Camargue. Il fera l'objet d'un suivi régulier par les agents du Parc de Camargue.

La prochaine étape sera de rajouter du sable coquillé afin que les oiseaux puissent faire leur nid.

Espace naturel protégé, propriété du Conservatoire du littoral et géré par le Parc naturel régional de Camargue, le domaine de la Palissade est un site non endigué de Camargue qui vit encore au gré du fleuve et de la mer. Il est un témoin de la formation du delta d'hier et d'aujourd'hui et offre une remarquable diversité paysagère.

Lors de votre visite au Domaine de la Palissade vous pourrez observer cet îlot !

#Domainedelapalissade #Natura2000Camargue #Environnement #Oiseaux #Nature #Découverte #Parcnaturelregionaldecamargue



👍 Vous, Léna Collet, Julia Hégédus et 62 autres personnes 1 commentaire · 6 partages

4.3. Réunions et événementiel

L'animateur du site a également participé à quelques événements sur le territoire visant à sensibiliser les acteurs et habitants aux enjeux de conservation du patrimoine naturel local.

- Grand Raid Camargue du 29/10/2022 : Installation de documentation et panneaux de sensibilisation sur le lieu de retrait des dossards à Salin de Giraud ;
- Participation à une vidéo visant la promotion du tourisme ornitho, en partenariat avec la chargée de mission « Tourisme » du Parc.
- Réunion, réflexion et élaboration en collaboration avec les autres agents du programme d'animation et sorties nature 2023 du PNR de Camargue.

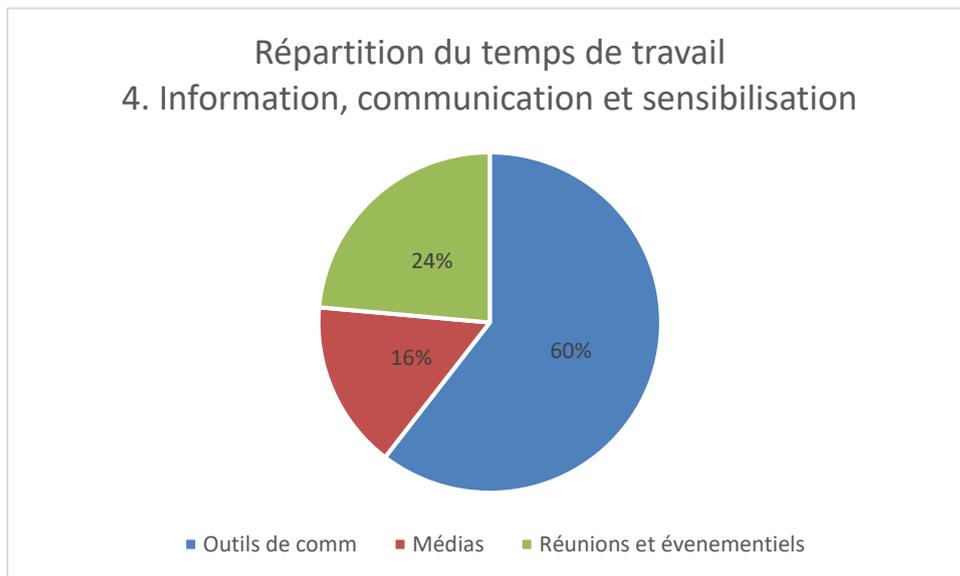


Figure 14 : Stand d'information lors du Grand Raid de Camargue – 29/10/2022



Figure 15 : Page de couverture du programme d'animation du PNR de Camargue 2023

Nombre d'heures consacrées	Nombre de jours consacrés
131,5 h	17,5 j



5. Gouvernance du site

5.1 Gouvernance

Dans le but de bien cadrer la période d'animation 2022-2024, une RCPA a été réalisée le 06/05/2022. Cette dernière a permis de retracer l'année 2021 et préparer les prochaines échéances et missions de l'année 2022.

Une deuxième RCPA a eu lieu le 08/07/2022, cette dernière s'est attachée à organiser la finalisation du volet marin du DOCOB avec les services de l'Etat. Pour ces deux RCPA, du temps a ainsi été consacré pour la préparation des réunions et des documents support, l'animation des RCPA ainsi que la rédaction de son compte-rendu.

En raison du contexte sanitaire, l'absence de l'animatrice durant son congé maternité et la vacance du poste entre Juin 2021 et Février 2022, le Comité de pilotage annuel du site Natura 2000 n'avait pas eu lieu depuis décembre 2018. Un COPIL a donc été réalisé sur une journée entière (partie terrestre le matin et partie marine l'après-midi) le 11/10/2022.

Ce COPIL permis de faire le bilan des différentes actions menées sur les sites « Camargue » depuis 3 ans mais également de présenter les perspectives pour l'année 2023. Deux co-présidents de COPIL ont été élus :

- Mr Pierre RAVIOL, 3^e adjoint à la mairie d'Arles
- Mr André GROSSET, représentant de la préfecture maritime

Elément majeur de ce comité de pilotage, le Tome 2 du volet marin du DOCOB « Camargue » a été validé par le comité, quelques modifications à la marge sont acceptées jusqu'au 15/11/2022, après quoi l'ensemble du volet marin sera envoyé aux services de l'Etat afin de continuer le circuit de validation.

Le temps passé au suivi du temps de travail (remplissage du timesheet) et à la rédaction du rapport d'activités réalisé dans le cadre de la 1^{ere} demande d'acompte pour l'animation 2022-2024 est également comptabilisé dans ce chapitre.

5.2 Elaboration du volet marin du DOCOB Camargue

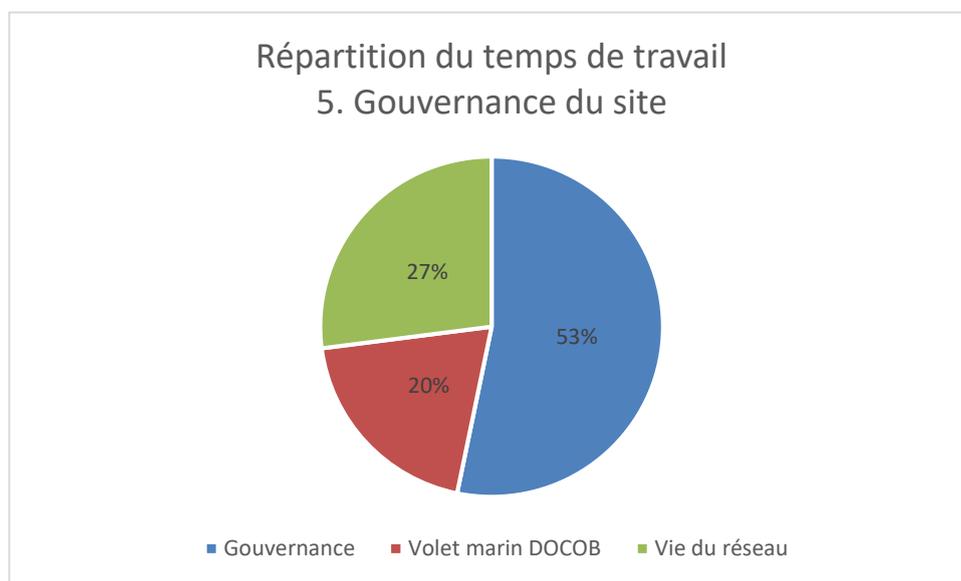
Le volet marin du DOCOB Camargue concernant la zone des 3 milles classée en ZSC et la zone des 12 milles classée en ZPS a été clôturé avec la finition du tome 2, la relecture et la mise en adéquation de l'ensemble des pièces. Au sein du tome 2 il a été nécessaire de réaliser la feuille de route de l'animateur, la synthèse financière et le tableau de cohérence entre la priorité des mesures et les enjeux de conservation. De plus un tableau démontrant la compatibilité des mesures avec les objectifs environnementaux du document stratégique de façade a été élaboré.

5.3 Vie du réseau

Du temps a été consacré à la vie du réseau Natura 2000 mais également à d'autres réseaux existants de gestionnaires de zones humides et d'aires marines protégées. Ces temps d'échanges sont particulièrement importants car ils permettent de la cohérence avec les politiques publiques locales et d'obtenir des retours d'expériences sur des sujets qui peuvent également concerner le site Natura 2000.

- Participation aux COPIL des autres chargés de mission Natura 2000 des sites voisins ;
- Echanges et visite de sites avec les animateurs Natura 2000 voisins notamment Camargue gardoise ;
- Echanges au sein du réseau du Pole Relais Lagunes
- Ateliers d'échanges sur les pratiques agro-écologiques en Camargue
- Colloque de terrain sur le fonctionnement hydraulique des lagunes littorales de Camargue
- Comité Flamant/Riz
- Réunion de projet Pertuis de la Fourcade
- Réunion de concertation et d'échanges avec les autres structures de gestion en Camargue

Nombre d'heures consacrées	Nombre de jours consacrés
390 h	52 j



6. Gestion administrative et financière

6.1 Ingénierie financière

L'ingénierie financière occupe une place importante dans les missions d'animation du site. Un travail important a été de réaliser la demande de solde pour la période d'animation 2018-2021. Il a également été nécessaire de finaliser et mettre en signature la convention d'animation pour la période 2022-2024.

L'ingénierie financière occupe également une grande part lors du traitement de divers mails ne pouvant pas être classés dans les autres catégories du timesheet.

6.2 Facturation à la DDTM

Une demande de solde a été réalisée concernant la période d'animation 2018-2021. La préparation de la demande de paiement (solde) pour le CN « Restauration hydraulique sur les marais de Bourgogne » est également inclus dans cette catégorie.

6.3 Formations et séminaires

Les animateurs ont pu assister à plusieurs formations ou séminaires sur la période concernée :

- Formation sur l'agriculture en Camargue
- Séminaire de restitution du PRA Lagunes
<https://pole-lagunes.org/plan-regional-dactions-en-faveur-des-lagunes-temporaires-mediterraneennes-seminaire-de-restitution-du-1er-juin-2022-a-fos-sur-mer/>
- Formation « Prise de poste Natura 2000 »
- Séminaire de restitution sur l'étude des roselières d'Occitanie
- Réunion des chargés de mission Natura 2000 des Bouches-du-Rhône
- Séminaire Plan Rhône-Saône
<https://pole-lagunes.org/agenda/8es-rencontres-du-reseau-rhone-saone-zones-humides-et-changement-climatique/>
- Formation de la LPO sur les mesures de gestion favorables aux oiseaux
- Séminaire sur les Lagunes méditerranéennes
- Webinaire sur la culture marine en Méditerranée

6.4 Autres

Les autres actions réalisées sur la période et classées dans cette catégorie sont diverses :

- Participation aux réunions de pôle et réunions du personnel
- Contribution à l'outil SIT (Système d'Information Territorial) ;
- Contribution à l'outil EVA (Évaluation de la mise en œuvre de la charte) des PNR ;
- Administratif divers ;
- Tri, classement et archivage informatique et papier ;

- Appui à la prise de poste du chargé de mission Natura 2000 (0.5ETP)

Nombre d'heures consacrées	Nombre de jours consacrés
435 h	58 j

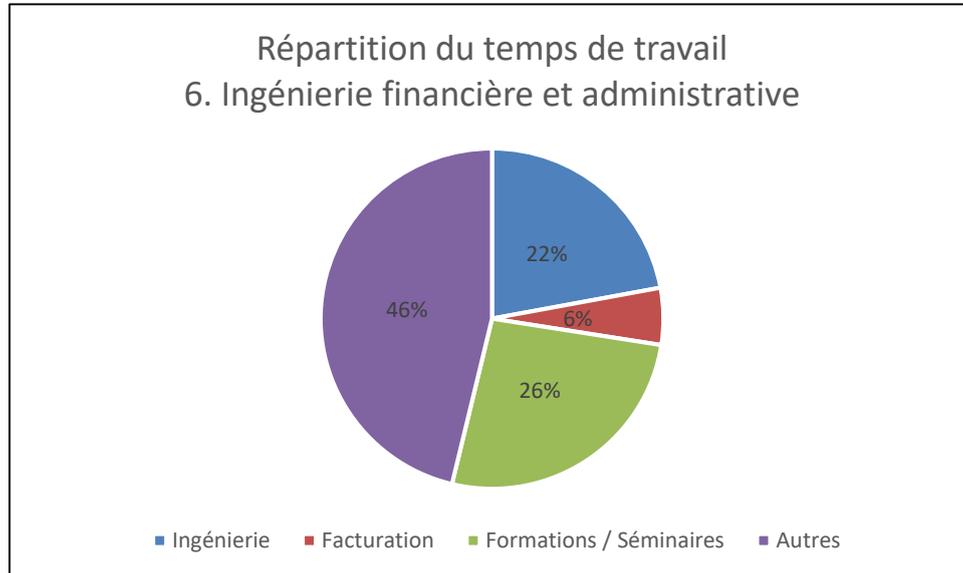


Figure 17 : Réunion des chargés de missions Natura 2000 des Bouches-du-Rhône (14/11/2022)



Figure 18 : Formation LPO (29/11/2022)

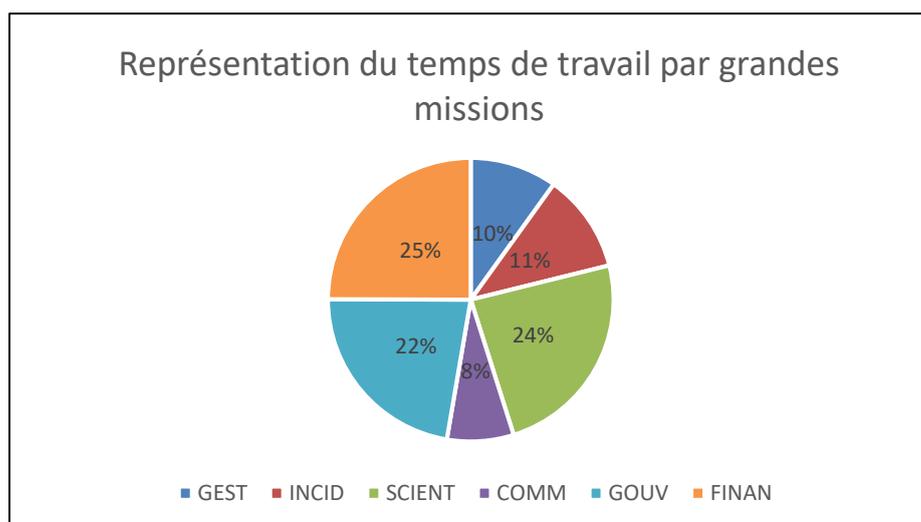


Figure 16 : Formation prise de poste - Chargé de mission Natura 2000 (14/06/2022)

7. Synthèse

Un total de **1 743,5 heures, soit 232,4 jours** ont été consacrés à l'animation du site Natura 2000 « Camargue » sur la période allant du 01/03/2022 au 31/12/2022. Durant cette période, il est important de préciser que l'animation a été menée pendant 4 mois et demi avec 1,5 ETP et pendant 5 mois et demi avec 1 ETP. Dû notamment à un arrêt maladie de Juliette à partir du 15/11/2022.

Missions	Nombre d'heures	Pourcentage
Gestion et contractualisation (GEST)	172	10 %
Evaluation des incidences (INCID)	196	11 %
Suivis et études scientifiques et techniques (SCIENT)	419	24 %
Information, communication et sensibilisation (COMM)	131,5	8 %
Gouvernance du site (GOUV)	390	22 %
Gestion administrative et financière (FINAN)	435	25 %
TOTAL	1 743,5	100%



Les 3 principales missions ayant nécessité le plus de temps de travail sur la période concernée sont :

- 1) La gestion administrative et financière (25%) : Cette mission a occupé une grande part du temps d'animation du fait de l'arrivée de deux nouveaux chargés de mission sur le poste. De fait de nombreuses réunions et formations ont dû être réalisées par les animateurs pour bien cerner les enjeux du site et prendre contact avec tous les acteurs du territoire.
- 2) Les suivis et études scientifiques techniques (24%). Au sein de cette mission le travail a été majoritairement de préparer une étude de grande ampleur à savoir l'actualisation de la cartographie des habitats d'intérêt communautaire.

L'accompagnement du suivi de la Glaréole à collier et la préparation de la venue du futur stagiaire a également tenu une place importante.

- 3) La gouvernance du site (22%), ce volet inclus la préparation et les comptes rendus des deux RCPA et du COPIL. L'administratif pour l'organisation de ces trois réunions très importantes occupe une place prépondérante dans l'organisation des missions des animateurs.

Perspectives 2023 :

L'année 2023 sera marquée par une part de travail très différente de l'année 2022. En effet, cette année sera la première année d'une nouvelle campagne PAC et dans ce contexte le travail attribué à la préparation des MAEC devrait être assez important que ce soit pour la réalisation des diagnostics agricoles ou des plans de gestion.

La part du volet « Gestion administrative et financière » devrait être réduit par rapport à l'année 2022.

Concernant les études scientifiques, le lancement de l'actualisation de la cartographie des habitat d'IC et l'encadrement du stagiaire concernant l'étude « Lagunes », devrait toujours occuper une place importante dans la répartition des missions des animateurs. De même la validation du DOCOB marin va permettre d'engager des missions directement liées aux milieux marins (poursuite voire développement des suivis en régie, contrats Natura 2000).

Enfin, il serait nécessaire de pouvoir réaliser et diffuser une plaquette de présentation des sites Natura 2000 « Camargue » pour pouvoir développer davantage le volet « Information, communication et sensibilisation ».

REÇU EN PRÉFECTURE

le 02/02/2024

Application agréée E-legalite.com

99_DE-013-251302295-20240131-CS_2024_005